

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du vendredi 1^{er} décembre 1995

Plenaire vergadering
van vrijdag 1 december 1995

SEANCE DU MATIN

OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT, BUDGETS ADMINISTRATIFS AJUSTES ET INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS:	
Projet d'ordonnance ajustant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1995	127
Projet d'ordonnance ajustant le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1995	127
Budget administratif ajusté de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1995	127
Projet de règlement ajustant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1995	127
Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1995	127
Projet d'ordonnance contenant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1996	127
Projet d'ordonnance contenant le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1996	127
Budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1996	127
Projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1996	127

	Blz.
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDENING, AANGEPASTE ADMINISTRATIEVE BEGROTINGEN EN AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES	
Ontwerp van ordonnantie houdende aanpassing van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1995	127
Ontwerp van ordonnantie houdende aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1995	127
Aangepaste administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1995	127
Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1995	127
Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1995	127
Ontwerp van ordonnantie houdende de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1996	127
Ontwerp van ordonnantie houdende de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1996	127
Administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1996	127
Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1996	127
	125

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral
 Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

Pages		Blz.
—		—
127	Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1996	127
127	Interpellation de M. Denis Grimberghs à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «la coopération avec le Gouvernement fédéral»	127
127	Interpellation de M. Willem Draps à M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «la planification et le financement du réseau express régional (RER)»	127
127	Interpellation de M. Marc Cools à M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «l'avenir du RER»	127
128	Poursuite de la discussion générale conjointe. — <i>Orateurs:</i> MM. Michel Demaret, Serge de Patoul, Alain Adriaens, Jan Béghin, Mme Sylvie Foucart, MM. Thierry de Looz-Corswarem, Guy Vanhengel, Mmes Magdeleine Willame-Boonen, Brigitte Grouwels, Evelyne Huytebroeck, MM. François Roelants du Vivier, Juan Lemmens, Michel Lemaire, Roland Fripiat, Mme Béatrice Fraiteur	128
	Ontwerp van verordening houdende de algemene uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1996	
	Interpellatie van de heer Denis Grimberghs tot de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «de samenwerking met de federale Regering»	
	Interpellatie van de heer Willem Draps tot de heer Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «de planning en financiering van het gewestelijk expresnet (GEN)»	
	Interpellatie van de heer Marc Cools tot de heer Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «de toekomst van het GEN»	
	Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking. — <i>Sprekers:</i> de heren Michel Demaret, Serge de Patoul, Alain Adriaens, Jan Béghin, mevrouw Sylvie Foucart, de heren Thierry de Looz-Corswarem, Guy Vanhengel, de dames Magdeleine Willame-Boonen, Brigitte Grouwels, Evelyne Huytebroeck, de heren François Roelants du Vivier, Juan Lemmens, Michel Lemaire, Roland Fripiat, mevrouw Béatrice Fraiteur	

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 9 h 40.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 9 u. 40.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 1^{er} décembre 1995 (*matin*).

Ik verklaar de vergedring van de Brusselse Hoofdstedelijk Raad van vrijdag 1 december 1995 (*ochtend*) geopend.

PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

BUDGET ADMINISTRATIF AJUSTE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996

INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS :

— **INTERPELLATION DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LA COOPERATION AVEC LE GOUVERNEMENT FEDERAL»**

— **INTERPELLATION DE M. WILLEM DRAPS A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «LA PLANIFICATION ET LE FINANCEMENT DU RESEAU EXPRESS REGIONAL (RER)»**

— **INTERPELLATION DE M. MARC COOLS A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «L'AVENIR DU RER»**

Poursuite de la discussion générale conjointe

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995

AANGEPASTE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996

AANDEBEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES:

- **INTERPELLATIE VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE SAMENWERKING MET DE FEDERALE REGERING»**
- **INTERPELLATIE VAN DE HEER WILLEM DRAPS TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «DE PLANNING EN FINANCIERING VAN HET GEWESTELIJK EXPRESNET (GEN)»**
- **INTERPELLATIE VAN DE HEER MARC COOLS TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «DE TOEKOMST VAN HET GEN»**

Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion conjointe des projets d'ordonnance et de règlement et des interpellations jointes.

Dames en Heren, aan de orde is de voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en verordening en van de toegevoegde interpellaties.

La parole est à M. Demaret.

M. Michel Demaret. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, vous voyez devant vous quelqu'un qui a eu confiance, se disant: «il y a une nouvelle majorité, soit; nous sommes dans l'opposition mais c'est le jeu». J'avais beaucoup d'espoir, notamment en constatant l'arrivée du PRL et de certains gabarits comme M. Hasquin au pouvoir.

Maintenant, je suis effrayé, je suis dans le noir depuis que j'ai lu le budget! Ce budget n'a aucun avenir. Aucune ligne de conduite n'est tracée. Je croyais que le PRL et le PS avaient élaboré un programme sur cinq ans. Non, rien! En fait, un arrangement est intervenu et on s'est «partagé le fromage» sans essayer d'envisager l'avenir de Bruxelles. (*Protestations sur les bancs du PRL-FDF.*)

Cette année-ci, le programme est purement flamand et je dis que le PRL et le FDF ont trahi la cause francophone! Cela n'est pas difficile à comprendre. Si certains FDF ne sont pas d'accord, je leur dirai simplement qu'un groupe se compose de plusieurs personnes. Or, ils ont accepté que le seul élu bruxellois de la Volksunie soit représenté au sein du Gouvernement. Vous êtes très francophones à l'extérieur! Soyez-le davantage à l'intérieur! (*Applaudissements sur certains bancs ECOLO.*)

Trahison! Pourquoi? Nous avons tous reçu un document signé par deux de nos Collègues du CVP, document qui proposait de discuter à nouveau et réclamait la parité dans les services privés. Monsieur le Ministre, vous connaissez très bien la politique qui est menée, *excuseer maar ik moet dat toch zeggen*, vous êtes néerlandophone et vous devez être satisfait. Il n'y a pas d'avenir, on ne sait pas de quoi sera fait le budget de demain!

Je disais en commençant mon intervention que j'avais une certaine confiance dans la nouvelle majorité et voici que

M. Hasquin rêve d'un métro! Cela ne ramènera personne à Bruxelles. Mais il en rêve! On parle, à cette fin, de deux milliards et demi. Selon moi, cela coûtera beaucoup plus cher. Cette somme permettra à peine de mettre le béton, mais il faut encore acheter les voitures, etc. Vous allez pouvoir contracter des emprunts illimités. Je me demande de quoi sera fait l'avenir lorsque nous devons tous payer les folies de certains aujourd'hui.

Avec un tel programme, nous serons donc obligés de faire appel au niveau fédéral où cela ne se passe pas comme ici. Dans cette assemblée, nous sommes les maîtres, les matamores, les francophones! Vous nous mettez dans une situation impossible pour aller discuter au fédéral où les Flamands sont les plus forts. Ceux-ci répondront: «Vous voulez de l'argent pour Bruxelles? Très bien, rediscutons la cause flamande, la représentation des Flamands...». A ce moment-là, ceux qui, aux yeux de l'opinion publique, défendront le mieux les francophones, seront ceux qui, aujourd'hui, sont à l'origine de cette situation de demandeur vis-à-vis de l'Etat fédéral, notamment par l'élaboration du budget dont nous débattons. C'est inacceptable!

Au début de cette législature, j'étais persuadé que la majorité ouvrirait de nouvelles voies. Ses membres avaient énormément d'idées lorsqu'ils se trouvaient dans l'opposition, mais, maintenant, je dois bien constater qu'ils n'en ont plus.

Je tenais absolument, en mon âme et conscience, à vous dire cela!

Sur le plan du logement social, que je connais bien, nous essayerons, dans le cadre de la SRLB, d'effectuer quelques réalisations dans la mesure des faibles moyens qui subsistent.

J'en viens au logement moyen. Comment peut-on ancrer des habitants à Bruxelles? Notamment en les aidant à devenir propriétaire d'une petite maison. Mais qu'avez-vous prévu au budget à cet effet? Demandez-le à la Ligue des Familles. Elle vous donnera immédiatement sa réponse; ce n'est pas triste..., c'est à pleurer!

En Commission du Logement, il a été question de «conventions spécifiques avec les sociétés». C'est sans doute une très bonne initiative, mais je n'ai obtenu aucune explication quant à vos intentions en la matière. Veut-on procéder à une meilleure répartition des logements sociaux, de façon à ce qu'il y ait autant d'immigrés à Woluwé-St-Lambert qu'à Molenbeek-St-Jean? Je crois que je rêve à cet égard.

Peut-être établirez-vous des conventions qui conviendront bien à certaines communes ou certaines sociétés!...

J'ai vraiment peur de ce budget. Il aurait dû traduire vos projets d'avenir, mais je n'en trouve aucune trace.

Vous avez déjà sollicité l'aide de la COCOF. A cet égard, je dois vous dire que la répartition 20/80 pour la réfection des rues me laisse rêveur. Les francophones donneront 80 tandis que les Flamands se limiteront à 20. Vous me répondrez que cela correspond aux crédits qu'ils reçoivent. Je suis entièrement d'accord avec vous, mais les rues servent à tout le monde!

J'espère que le budget de l'année prochaine sera plus clair, car, aujourd'hui, il est impossible de discerner la politique à long terme que vous comptez mener. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

M. le Président. — Je félicite M. le «Bourgmestre» de Bruxelles pour son *maiden speech*.

La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, lors de la discussion du budget 1995,

j'avais souligné que les moyens attribués à la politique scientifique étaient faibles et qu'il fallait accorder une attention particulière à leur utilisation.

Je réitère cette remarque. Si l'année dernière je déplorais clairement l'utilisation de certains postes budgétaires liés à la politique scientifique non économique, je ne tiens pas le même discours aujourd'hui dans la mesure où les éclaircissements n'ont pas été aussi clairement donnés et ce, malgré la discussion et les demandes d'informations complémentaires formulées en commission *ad hoc*.

Je souhaiterais donc obtenir des renseignements complémentaires à ceux fournis dans l'annexe du rapport déposé par M. Zenner. En effet, la réalisation, en 1995, de l'allocation de base 24-10-12-07 ainsi que celle de l'allocation 24-10-31-30 ne donne pas d'explications sur les sujets d'étude traités. L'annexe remise par le Secrétaire d'Etat, M. Anciaux, ne donne en effet essentiellement que le nom des bénéficiaires et ne fournit aucune explication sur l'étude réalisée. J'aimerais donc obtenir des précisions à cet égard. Qu'en est-il, par exemple, de l'étude réalisée par le professeur Leman de la KUL et dont le coût s'élève à 4,378 millions de francs ? La liste de tels exemples est longue.

Dans un tel brouillard, il est donc difficile d'estimer si les objectifs du budget 1995 ont effectivement été atteints.

Par ailleurs, l'examen des dépenses exposées en 1995 montre clairement que 46,13 pour cent du montant de l'allocation 24-10-31-30 — 21,3 milliards de francs — ont été consacrés à des institutions néerlandophones. Si je comprends bien, le solde de cette allocation a été destiné à des institutions bi-communautaires ou de collaboration entre deux institutions appartenant chacune à un rôle linguistique différent.

Quant à l'allocation 24-10-31-30, 57 pour cent ont été octroyés à des institutions néerlandophones et 14 pour cent à des institutions purement francophones. Les autres affectations me sont inconnues. Le Ministre confirme-t-il ces chiffres ?

Une fois de plus, je tiens à souligner le déséquilibre manifeste entre la réalité de la population régionale et l'utilisation de ce budget. J'avais déjà dénoncé ce déséquilibre l'an dernier. Aujourd'hui, je constate que les corrections n'ont pas été apportées. Un rééquilibrage s'impose donc en la matière. Une telle mesure me désole car nous sommes convaincus qu'un chercheur flamand vaut un chercheur francophone. Nous ne pouvons cependant demeurer les bras croisés devant la tentative à peine voilée du Secrétaire d'Etat, M. Anciaux, qui souhaite «flamandiser» la recherche à Bruxelles.

Enfin, l'exécution de cette politique souffre d'un manque important au niveau de la publicité et du contrôle des études effectuées dans le cadre de l'ensemble des recherches réalisées par la Région. Trop souvent, ces études, dont le résultat devrait pourtant servir à éclairer l'ensemble des Ministres compétents, les administrations ou les décideurs politiques, sont réalisées dans la plus grande discrétion.

A la lecture des fiches budgétaires, on perçoit l'intention de créer un Conseil bruxellois pour la politique scientifique. Il devrait remettre des avis sur la sélection et l'attribution des projets dans le domaine des recherches prioritaires.

Ce Conseil, comme il est précisé dans les fiches budgétaires, se penchera aussi sur la façon d'assurer le fonctionnement du programme *Research in Brussels* qui permet notamment d'attirer des chercheurs étrangers hautement qualifiés pour des projets de recherches spécifiques.

Le flou artistique dans lequel fonctionne l'attribution des projets montre la nécessité de ce Conseil dont l'importance justifie, à mon sens, une ordonnance pour le constituer.

La Commission des Affaires économiques et de la Recherche scientifique qui a peu travaillé au cours de la législature précédente devrait pouvoir aborder le sujet dans un bref délai afin de clarifier la situation. Il me paraît effectivement utile d'activer le processus afin d'arriver à une réelle visibilité de la politique scientifique à Bruxelles.

Je ne reviens pas sur les autres éléments du budget de la politique scientifique mais j'aimerais dire un mot à propos du programme *Research in Brussels* qui a bien fonctionné en 1995, comme au cours des années précédentes. Je me bornerai à regretter le fait que le nom du programme soit en anglais, alors que tout scientifique qui se respecte le comprendrait tout aussi bien s'il était exprimé dans la langue internationale qu'est le français...

M. Stéphane de Lobkowicz. — En néerlandais ce serait bien aussi !

M. Serge de Patoul. — ... ce qui permettrait de véhiculer l'image correcte de la Région bruxelloise qui est habitée, faut-il le rappeler, à concurrence de plus de 85 p.c. de francophones.

Je terminerai mon intervention en traitant le problème des statistiques. Je rappelle que les statistiques constituent un outil indispensable tant pour les gestionnaires publics que les gestionnaires privés. Je souhaite relever deux aspects du problème.

D'une part, la question de l'évolution sociale et, à ce propos, je me réfère à l'étude sur la pauvreté. C'est là un outil intéressant, porteur de nombreux renseignements et qu'il serait opportun d'examiner au sein de la Commission *ad hoc* afin de pouvoir l'améliorer pour les années à venir.

D'autre part, des indicateurs statistiques développés par l'asbl BRES. Je rappelle que cette dernière regroupe six institutions de formation supérieure de Bruxelles.

Pour ce qui est du budget de cette ASBL, on constate que depuis trois ans il est passé de 25 millions à 15 millions. La situation qui se profile pour 1996 est inquiétante à double titre. D'une part, le non-renouvellement d'une convention pluriannuelle ne manquera pas d'être perçu par les membres de l'asbl et surtout par les chercheurs compétents comme le signe d'un avenir peu prospère et même sombre pour eux. Je rappelle que cette asbl qui fonctionne depuis un certain nombre d'années a formé des chercheurs et possède des ressources humaines compétentes qui intéressent en premier chef la Région bruxelloise. L'absence d'une convention pluriannuelle pourrait amener le personnel adéquat à chercher ailleurs et éventuellement à travailler dans le secteur privé.

D'autre part, les moyens budgétaires permettent tout juste d'assurer la réalisation des indicateurs statistiques. Il est fort probable que les institutions de formation supérieure devront apporter des moyens propres et l'on sait, en particulier pour les universités, combien leur financement pose problème.

Il est donc nécessaire, et j'interroge le Gouvernement à cet égard, d'une part, de veiller à instaurer une convention pluriannuelle pour les années 1997 à 2000 et, d'autre part, d'examiner le problème financier, afin de garantir à cette asbl les moyens adéquats pour fonctionner et établir ces fameuses statistiques, nécessaires à notre gestion.

Comme pour ce qui concerne le rapport sur la pauvreté, la Commission *ad hoc* devra se pencher sur ces statistiques, afin de préciser certaines demandes et de donner à la Région de meilleurs outils dans le cadre de sa gestion. L'on sait combien cette information est précieuse. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, M. Chabert a entendu de nombreuses critiques ces derniers jours et selon moi, il en entendra encore.

De fait, il a commis toute une série d'erreurs, notamment au niveau de la gestion des recettes régionales. Cependant, Monsieur le Ministre, le problème essentiel de ce budget, le déséquilibre manifeste de celui-ci, le flirt que vous entretenez en permanence avec le solde net à financer, voire avec l'effet boule de neige, résultent davantage, selon moi, de la politique globale du Gouvernement, notamment en matière d'environnement.

Le groupe Ecolo est évidemment attentif à la politique environnementale du Gouvernement. Le budget est une excellente occasion d'analyser cette politique. Cette année, plus encore que d'autres, le budget révèle l'échec consternant du Gouvernement en la matière. Pour illustrer le fiasco déplorable dans lequel la majorité nous mène, je reprendrai les chiffres relatifs à trois dossiers importants.

La politique de l'eau a été réintégrée à la division 18, « Environnement ». Ce transfert est logique mais ne change rien à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons en matière d'épuration des eaux usées. Rappelons que le plan directeur pour l'assainissement des eaux de surface à Bruxelles fut arrêté en 1980. Depuis quinze ans, presque rien n'a avancé, pas plus ces dernières années que lorsque nous dépendions du Gouvernement national. Toutes les évaluations sérieuses fixent à 30 milliards de francs au minimum le montant nécessaire à la construction des collecteurs d'amenée et des deux stations d'épuration prévues. Or, la réponse du Ministre de l'Environnement à une question écrite de Marie Nagy montre que l'on a dépensé 1,036 milliard dans la construction de collecteurs d'amenée, que 386 millions sont engagés dans les chantiers en cours pour des collecteurs et que les engagements pour la station d'épuration sud sont de 2,9 milliards jusqu'en 1998, date espérée de la mise en service de la plus petite des deux stations bruxelloises. Inutile de dire que l'on sera loin, très loin de réaliser l'épuration prévue par nos obligations internationales. En l'an 2000, nous devrions épurer 100 pour cent de nos eaux. Mais au rythme actuel, nous ne serons en mesure d'atteindre cet objectif qu'en 2020.

Certes, l'épuration coûte cher mais l'inertie de nos Ministres n'arrange rien. Faut-il rappeler ici que le budget voit inscrire pour la cinquième année consécutive en recette le produit d'une taxe sur le rejet d'eaux polluées. Or, depuis quatre ans — pour l'année 1995 aussi — l'ajustement ramène la somme à zéro franc induisant — Philippe Debry l'a dit — ainsi un manque à gagner cumulé à 1,650 milliard.

Le plus grave n'est pas seulement ce manque à gagner mais le fait qu'aucune prévention n'ait eu lieu en la matière. Depuis des années, les ménages continuent à gaspiller l'eau et les entreprises à rejeter des matières polluées qui nécessitent un surdimensionnement des stations d'épuration. Dès lors, il faut tenir compte du coût supplémentaire que cela engendrera, en plus des milliards que nous perdrons si nous ne créons pas cette taxe.

La politique de l'eau se trouve donc dans l'impasse sur les plans budgétaire et environnemental.

La politique des déchets est également capitale pour un environnement de qualité. Le budget de l'Agence régionale de Propreté trahit un autre échec. Cette année, ce budget atteint la somme colossale de 4 milliards, soit près de 8 pour cent des dépenses régionales consacrées à nos poubelles, une augmentation de 33 pour cent par rapport à l'année dernière et un doublement en trois ans. Comment en est-on arrivé là ? Simplement en persévérant depuis six ans dans l'impasse de l'incinération. En 1996, nous devrions installer un système de lavage des fumées pour rendre moins dangereuse l'installation de Neder-over-

Heembeek. Au minimum, un milliard — voire un milliard 600 millions — d'investissements. Cela fait mal, très mal, mais nous aurions dû le faire depuis longtemps. Une petite question de détail posée en Commission m'a également appris que la Région flamande avait décuplé la taxe sur la mise en décharge de classe I, la faisant passer de 2 000 à 22 000 francs la tonne. Étant donné les quantités de toxiques solides qui sortent de l'incinérateur, cela signifie que la note de mise en décharge est passée de 7,5 millions en 1989 à 560 millions en 1995. Prétendre encore dans ces conditions que l'incinération est une technique acceptable, ne fût-ce que sur le plan économique, est une hérésie dont le budget régional aura bien du mal à se remettre.

Nous le savions. La Région bruxelloise n'a pas tenu compte de notre opinion et cela nous coûte très cher.

« Gouverner, c'est prévoir » dit-on à juste titre. Tous les spécialistes savaient depuis des années que la gestion des déchets ménagers allait devenir « impayable » au sens premier du mot, à cause de l'accroissement des quantités à traiter et des nombreuses mesures à prendre pour limiter les nuisances. Dès 1992, sept partis représentant plus de 70 pour cent du Parlement ont adopté une politique nouvelle, dite d'écofiscalité, qui devait avoir pour conséquence, selon les choix effectués par les producteurs et les consommateurs — qui restaient libres — soit de prévenir l'accumulation de déchets, soit de récolter les moyens pour mener une politique de réparation. Nous sommes forcés de constater que les parlementaires n'ont plus grand-chose à dire en Belgique : les lobbies industriels et commerciaux ont juré d'empêcher cette politique qui entravait leurs perspectives de profits. Et, de fait, ils n'ont pas trouvé de résistance dans le monde politique traditionnel. Les Régions et les citoyens paieront donc la note. Les 4 milliards du budget de l'Agence régionale de Propreté et l'absence du poste « écotaxes » dans le budget des recettes sont la traduction de ce recul environnemental catastrophique.

Ce poste était pourtant prévu, d'autant plus que votre partenaire, M. Dehaene, a annoncé son intention de modifier quelque peu la loi. Même les journalistes ne comprennent plus rien à la situation actuelle. Les écotaxes existent-elles, oui ou non ? Peut-être M. Dehaene manque-t-il de cohérence ou n'est-il pas en communication avec vous ? Je l'ignore. En tout cas, les écologistes ont fait tout leur possible pour que les citoyens ne paient pas de taxes et que notre budget régional ne soit pas en déséquilibre à cause des politiques réparatrices. Nous n'y arrivons cependant pas. Les partis ont préféré écouter certaines sirènes industrielles et commerciales.

Je crois que les choses continueront à aller de mal en pis et que votre budget sera de plus en plus ingérable tant que les gens feront confiance aux beaux discours d'environnementalistes de façade qui, en fait, sont aux ordres de pouvoirs économiques, inconscients des nécessités écologiques nouvelles.

Enfin, la politique de l'énergie est, paraît-il, une priorité de nos gouvernements. La Belgique était représentée par son premier Ministre à Rio, au Sommet de la Terre, où il a fait un magnifique discours. Le fédéral a établi un plan de réduction des émissions de CO₂ qui implique toute une série de mesures sur le plan énergétique. Le 30 novembre 1994, soit il y a un an, j'ai interpellé à cette tribune le Ministre de l'Énergie, M. Anciaux, et je lui ai suggéré toute une série de mesures à prendre en urgence. Le Ministre a répondu positivement et nous pensions donc que le budget consacré à la politique énergétique, un peu faible en 1994 puisqu'il s'élevait à 55 millions, allait s'accroître sensiblement. Il a en effet bondi à 44 millions ! C'est assez effarant !

Bien plus, le nouveau Ministre bruxellois des Transports et des Communications, tout droit sorti des années 60, promet une politique rétrograde : tout au métro et à la voiture individuelle. Si l'on veut que le bilan énergétique de la Région bruxelloise

s'améliore, il faudrait expliquer à M. Hasquin qu'il fait fausse route et qu'il doit effectuer un virage à 180 degrés.

Comment encore faire confiance au Gouvernement, Monsieur Chabert ?

Comment encore croire aux beaux discours d'un Ministre sur son respect de l'environnement ? Vous nous prouvez, année après année, que, pour vous, le développement durable se traduit par une politique à la petite semaine budgétaire, comme pour l'enseignement, avec pour seul horizon les élections suivantes, quand tout va bien. Cette attitude est profondément décevante et c'est très grave pour notre Région.

Je vous ai fait part de certaines données chiffrées. M. André, entre autres, a attiré l'attention sur votre dette financière qui atteindrait bientôt les 100 milliards. Il est vrai que cette dette est difficile à gérer, mais pourquoi augmente-t-elle ? Parce que vous commencez à payer la dette écologique dont mon groupe vous parle depuis des années. Et si vous poursuivez sur votre lancée, nous allons payer une dette écologique accumulée en raison des mauvaises politiques menées. Dès lors, la Région de Bruxelles s'enfonce dans l'immobilisme et laisse se dégrader la qualité de la vie en ville, de manière telle que les habitants fuient cet environnement. Hier encore, Mme Caron parlait des gens qui vont chercher le calme et l'air pur ailleurs. Cela est vrai. Je crois que les gens ne fuient pas à cause de vos taxes — jusqu'à présent vous n'êtes d'ailleurs pas très « taxateur » — mais parce qu'ils n'aiment plus la ville qui n'est plus de qualité suffisante pour qu'ils y vivent. C'est cette situation que vous devez changer en priorité si vous voulez que les habitants restent et reviennent. Mais rien ne traduit cette intention dans votre politique. Nous sommes donc dans un cercle vicieux et je constate, sur la base des chiffres budgétaires, que vous l'entretenez avec une espèce de perversité maligne. (*Applaudissements sur les bancs d'ECOLO.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Béghin.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de Minister, Geachte Collega's, in dit begrotingsdebat wil ik eerst en vooral de aandacht vestigen van de aanwezige Minister bevoegd voor Economie, voor de Internationale Betrekkingen en voor het Budget op de problemen waarmee de toeristische sector van het Brusselse Gewest wordt geconfronteerd.

Als hoofdstad van Europa ontbreekt het ons Gewest vooralsnog aan een overkoepelende organisatie die kan instaan voor de toeristische promotie van het « produkt » Brussel. Het Brusselse Gewest en Brussel-hoofdstad scoren zeer goed als derde Europese congresstad, wat een positieve impact heeft voor de toeristische sector van Brussel. Het echte vakantietoerisme, het vrijetijds- en culturele toerisme heeft echter nog zeer sterke ontplooiingskansen. De historische schatten van Brussel, de Grote Markt, het middeleeuws verleden, de hoofdstad van Europa... Alles staat er, maar het wordt niet op de beste manier aan de man gebracht.

Uit het witboek van het Brusselse toerisme verneem ik dat in het Brussels Gewest in het totaal 31 000 mensen te werk gesteld zijn in 3 408 bedrijven die rechtstreeks actief zijn in het toerisme: de horecasector, de reisagentschappen, de recreatieve diensten en de diensten voor onthaal en promotie. Samen tekenen deze bedrijven voor een omzetcijfer van 115 miljard. Stel u voor, Mijnheer de Minister wat, het zou betekenen mocht Brussel op de goede manier worden gepromoot en zo zijn toeristische activiteit zou verdubbelen. Als ik onze cijfers vergelijk met andere grote Europese steden, moet dit mogelijk zijn.

De realiteit ligt nochtans helemaal anders. Terwijl hoteleigenaars in 1993 samen 562 miljoen betaalden aan gemeentebede-

lasting blijft de overheid rustig toekijken hoe het prachtige « produkt » Brussel nog steeds onvoldoende wordt gepromoot. In vergelijking met Amsterdam, dat over een netto promotiebudget van 60 miljoen Belgische frank beschikt en met Wenen, dat een budget van 270 miljoen frank beheert, alleen voor promotie, blijft Brussel hopeloos achterop lopen. De gevolgen zijn de talrijke leegstaande hotelkamers gedurende de weekends en de vakantieperiodes en zelfs een daling van de omzet van de horecasector.

Waarom kan het Brusselse toerisme niet meer als een economisch produkt worden benaderd met de daaraan gekoppelde passende promotionele inspanningen ? Iedereen heeft steeds de mond vol over de bestrijding van de werkloosheid en toch verliest men één van de mogelijke oplossingen uit het oog. Immers ook voor laaggeschoolden biedt de sector heel wat tewerkstellingsmogelijkheden, want een bloeiende toeristische industrie komt in de eerste plaats en rechtstreeks de horecasector ten goede. Ik weet wel dat het niet eenvoudig is om voor de bevordering van het toerisme in Brussel de stoute schoenen aan te trekken, onder meer omwille van ons gecompliceerd politiek bestel. Toch pleit ik hier vandaag om dringend werk te maken en financiële middelen ter beschikking te stellen van één promotionele structuur, waardoor het Brusselse Gewest binnen zijn bevoegdheden van economie en internationale betrekkingen, het voortouw zou nemen om in samenwerking met de beide Gemeenschappen, de stad Brussel en de 18 gemeenten en uiteraard met de professionele sector van Brussel, deze structuur te realiseren. Het is duidelijk dat de privé-sector bereid is om effectief mee te werken aan een goede promotie van het toeristisch « produkt ». Het is vooral de overheid en meer bepaald de Brusselse Gewestoverheid die hier achterwegen blijft.

M. Merry Hermanus. — Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer à M. le Vice-Président que le tourisme n'est pas de notre compétence.

M. le Président. — Monsieur Hermanus, mais l'aspect économique et l'aspect international le sont évidemment.

M. Merry Hermanus. — Notre gouvernement n'a rien à gagner à une telle confusion.

M. Jan Béghin. — La loi est la loi : les aspects économiques du tourisme font partie des compétences de notre gouvernement.

Er zijn natuurlijk gemeenschapsbevoegdheden inzake toerisme, maar wat de economische en internationale aspecten betreft, kan er geen twijfel bestaan over onze bevoegdheden. Overigens pleit ik vooral voor samenwerking.

De resultaten van de vorig jaar georganiseerde « rondetafel van het toerisme » liegen er niet om. Meer dan 400 betrokkenen uit de privé- en overheidssector leverden na drie maanden werk het « witboek van het toerisme in Brussel » af. De uitvoering van de conclusies laten echter nog steeds op zich wachten, terwijl de sector ondertussen dagelijks duizenden potentiële klanten verliest. Daarom pleit ik er bij u, als Minister belast met Economie en Buitenlandse Betrekkingen, ten sterkste voor om op gewestelijk niveau deze zaak echt ter harte te nemen.

Verder wens ik bij dit begrotingsdebat drie bedenkingen te formuleren die eigenlijk vooral de Minister-Voorzitter aangehen. Ik neem aan dat Minister Chabert bereid is ze aan zijn collega mee te delen.

Van Minister-Voorzitter Picqué, bevoegd voor de lokale besturen zou ik graag vernemen hoever het staat met de uitvoering van het regeerakkoord.

Ik lees in dit akkoord dat er « tegen 1 november 1995 een gedetailleerd overzicht zou worden opgesteld van de verschil-

lende betoelagingsvormen van de gemeenten, zodat hun aantal kan worden verminderd. Bovendien zouden de toekenningsprocedures worden vereenvoudigd. De subsidies aan gemeenten zouden slechts worden toegekend rekening houdend met een aantal criteria». Bestaat dit overzicht? Zo ja, kan dit aan de Raad worden meegedeeld?

Tegen 1 november 1995 waren twee ontwerpen van ordonnantie aangekondigd: een met betrekking tot het administratief toezicht op gemeenten en een ander tot hervorming van de subsidieregeling voor gemeenten.

Het is intussen 1 december 1995. Bevinden deze ontwerpen zich al in de wachtkamer van de Regering of is men er nog niet aan begonnen? Bij deze gelegenheid herinner ik er graag aan dat mijn voorstel van ordonnantie ingediend tijdens de vorige legislatuur, perfect beantwoordt aan de doelstellingen van het regeerakkoord. Ik wil dit voorstel overigens graag opnieuw indienen.

Nog een woordje over vergunningen allerhande. Ik lees in het regeerakkoord dat het vergunningstelsel inzake stedenbouw, behoud van het erfgoed en milieubehoud beter gecoördineerd zal worden en dat de aflevering van vergunningen vereenvoudigd zal worden. De betrokken Ministers zouden daar best dringend werk van maken. Sommige bedrijven zouden immers van plan zijn het Brussels Gewest links te laten liggen omwille van de veel te lange proceduretermijnen. Zowel in Vlaanderen als in Wallonië maakt de administratie er werk van om elk bedrijf dat wenst te investeren, te verhuizen of gewoon een nieuwe vergunning nodig heeft, zo snel mogelijk te bedienen. Die vergunningen worden binnen de drie maand toegekend. Dit is uitermate snel en in ieder geval sneller dan in het Brussels Gewest. Volgens mijn informatie bedraagt de termijn voor vergunningen voor klasse 2 of voor tijdelijke inrichtingen drie maanden, voor klasse 1b zeven maand en voor klasse 1a twaalf tot achttien maand. Ik hoop dat de Regering de vergunningen voortaan sneller zal afleveren.

Tenslotte wil ik aan de voltallige Regering vragen hoever het staat met het intergewestelijk overleg dat een aantal budgettaire implicaties heeft. Een aantal jaren geleden werd het intergewestelijk overleg tussen de drie Minister-Voorzitten met veel tamtam aangekondigd. Als ik mij goed herinner zijn de drie Minister-Voorzitten een keer samengekomen in de Warande in Brussel. Dit intergewestelijk overleg zou bijvoorbeeld heel belangrijk zijn om gezamenlijk een houding te bepalen tegenover een Brussels gewestelijk expresnet. Bij zo een overleg over het expresnet, dat heel Brabant betreft, moeten uiteraard de Vlaamse regio en de Waalse regio worden betrokken. Mag ik overigens doen opmerken dat uit de investeringsplannen van de NMBS voor de komende tien jaar blijkt dat van de 220 miljard bestemd voor het binnenlands net nog niet één frank naar het Brussels gewestelijk expresnet zal gaan? In die plannen is zelfs nog geen aanzet tot zo een net te bespeuren. Het spijt mij dat ik geen gezamenlijke reactie van de drie Gewesten tegen deze federale plannen voor de NMBS heb gezien. Het plan van de NMBS is maar een voorbeeld waarin een gezamenlijk optreden van de drie Gewesten nodig is. Ik zou er nog andere kunnen noemen, bijvoorbeeld inzake milieu of inzake economische expansie. In de plaats van elkaar wederzijds spelden prikken te geven zouden de Gewesten beter een constructief overleg organiseren. Ik zou het op prijs stellen als de Regering ons ter zake verslag uitbrengt.

M. le Président. — La parole est à Mme Foucart.

Mme Sylvie Foucart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'ai déjà souvent eu l'occasion de cette tribune d'évoquer des histoires d'eau, de manière cependant tout à fait sérieuse.

Tout d'abord, je voudrais vous poser une question d'ordre général: était-il absolument nécessaire d'intégrer le budget de l'eau dans celui de la propreté et de l'environnement? En effet, l'eau constitue une politique essentielle et suffisamment complexe pour rester une division à part entière.

Les priorités à donner en matière d'eau sont essentielles car elles sont capitales pour la survie de l'homme à court, moyen ou long terme.

Je souhaiterais de manière plus particulière évoquer la question de la taxe sur l'eau dont le Ministre nous a abondamment entretenus lors des commissions qui se sont réunies sous l'ancienne et l'actuelle législatures. Il est utile de relire la déclaration gouvernementale pour cerner la manière dont les problèmes doivent être appréhendés.

Je rappellerai les quatre axes sur lesquels le Gouvernement a déclaré s'appuyer, par ordre d'utilité pour les Bruxellois, ce qui constituait pour lui un critère déterminant:

- 1) maintenir une distribution d'eau potable de qualité à un coût raisonnable et préserver les ressources en eau;
- 2) lutter contre les inondations dans les quartiers à risques;
- 3) collecter et épurer les eaux usées urbaines et pluviales;
- 4) assurer une gestion intégrée de ces eaux usées et pluviales.

Le Gouvernement a ajouté que, dès 1996, nos Ministres compétents devaient établir un «plan eau» accompagné d'un programme quinquennal d'investissements.

En ce qui concerne le premier axe de ces priorités, la distribution d'eau potable, nous venons de recevoir le rapport sur l'état de l'environnement de Bruxelles établi pour 1994 par l'IBGE. On y trouve une série d'informations utiles en ce qui concerne le budget, notamment, d'une part, que la consommation d'eau va encore augmenter et, d'autre part, qu'elle est essentiellement domestique. Or, pour maintenir la distribution de l'eau à un coût raisonnable, il faudrait augmenter les pompages d'eau provenant des nappes phréatiques de la Région bruxelloise. Actuellement, ils ne représentent que 4 pour cent de la consommation, selon le rapport de l'IBGE. Cela signifie qu'il faut relier les stations de pompage existantes au réseau de distribution, ce qui contrairement à ce que l'on peut croire, ne nécessiterait pas d'investissements importants. Ceux-ci seraient d'ailleurs rapidement amortis.

De cette manière, nous pourrions également réduire notre dépendance à l'égard de la Région wallonne en ce qui concerne l'approvisionnement en eau. Dans les prochains mois, cette dépendance se fera encore plus lourdement sentir puisque la Région wallonne a décidé d'augmenter ses taxes sur l'eau.

Enfin, comme le souligne le rapport de l'IBGE, la qualité des eaux bruxelloises est supérieure à celle des eaux wallonnes.

Par conséquent, je rappellerai au nom de mon groupe que si une taxe sur les eaux usées était levée, son produit devrait être réservé en tenant compte des priorités définies dans la déclaration gouvernementale.

En ce qui concerne le deuxième axe des priorités, la lutte contre les inondations, j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer à de nombreuses reprises.

Ce point est la seconde priorité de l'accord de gouvernement qui précise d'ailleurs «l'objectif est d'assurer aux habitants des quartiers régulièrement inondés une situation de confort et de sécurité légitime... l'ensemble des zones inondables, telles que figurées dans les lignes-forces du PRD — Ixelles, Forest,

Schaerbeek, Jette, Molenbeek — devront faire l'objet de solutions prioritaires ».

Or, jusqu'à présent, seuls quelques quartiers ont bénéficié de ces priorités. Et il s'agit comme par hasard d'Uccle, des deux Woluwe et d'une partie de Watermael-Boitsfort. Qu'en est-il donc des autres communes ? Je vous rappelle que les travaux à réaliser sur le territoire de la commune d'Ixelles accusent un retard par rapport au calendrier d'exécution initial.

Par ailleurs, le Ministre de tutelle n'a pas encore présenté le programme quinquennal d'investissement annoncé, qui seul permettrait de voir où nous allons et comment. Quelles sont les solutions prioritaires qui seront proposées pour les zones inondables ? A cet égard, j'aimerais recevoir un certain nombre de précisions.

De la même manière, en ce qui concerne le budget consacré aux investissements en matière d'épuration des eaux usées, il est évident qu'il devrait, dans cette perspective, être consacré prioritairement à la lutte contre les inondations et au raccordement des stations de pompage. Il s'agit de la première des fonctions de la taxe sur l'eau déjà évoquée.

Enfin, je ne conclurai pas sans rappeler l'attachement de mon groupe à l'ancrage public de ce secteur en particulier. L'exposé du Ministre en commission a fait état de financements originaux, énonçant au passage une redevance eau, des contrats commerciaux et des financements privés.

Le groupe socialiste souhaite donc rappeler avec force que la maîtrise de l'eau, dans le secteur public, constitue une condition essentielle à l'équilibre social d'un Etat démocratique contrôlé par ses instances politiques.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, des garanties quant au respect des priorités telles qu'elles ont été définies dans l'accord de Gouvernement, si, en ce qui concerne la taxe sur les eaux usées, le produit sera bien affecté en fonction des priorités ainsi définies, si des garanties seront également accordées quant à l'ancrage public du secteur de l'eau et si nous pouvons espérer, dans un délai raisonnable, par rapport au programme 1996, le plan quinquennal des investissements pour les inondations. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, c'est avec beaucoup d'à propos que le lundi 21 novembre dernier, en commission des Finances, un membre néerlandophone de notre assemblée, appartenant à la majorité malgré le score ridicule de son parti lors des dernières élections, a dédaigneusement jeté à la tête d'un adepte du «Frans Blok» la phrase suivante: «Bruxelles est financièrement sur les genoux!»

C'est malheureusement vrai, l'Exécutif, notre cigale régionale, n'ayant pas cessé depuis six ans de jeter l'argent des Bruxellois par portes et fenêtres pour satisfaire ses fantasmes, c'est-à-dire sa politique de bric et de broc et essayé de corriger ses erreurs de gestion. Maintenant il est pris à la gorge, car ce genre de sport ne peut durer qu'un temps.

Maintenant, la fourmi néerlandophone, flamande bien avant d'être bruxelloise, sait très bien que ses plans se réaliseront inexorablement dans quelques années lorsque la cigale francophone ira lui crier famine. A ce moment, elle se fera dévorer par la fourmi sa voisine qui n'est prêteuse que moyennant une royale contrepartie.

Certains disent, et je suis prêt à les suivre, que ce scénario diabolique a déjà été signé par les francolâtres bruxellois,

moyennant quelques biscuits tels ceux qu'affectionne tant le citoyen Le Walle.

Par la faute d'un règlement similaire à ceux qui existent dans les pays dans lesquels la répression la plus totalitaire est de vigueur, le groupe Front national de ce Conseil, quasi muselé, est incapable d'accomplir la mission parlementaire qui lui a été confiée par ses électeurs. Pourtant, les élus du Front national sont des conseillers à part entière. Pas moins que les autres, et même plus, puisqu'ils ont été élus sans l'apport de centaines de millions extorqués au contribuable sous forme d'impôt pour financer entre autres les campagnes électorales de ceux qui se leurent en se qualifiant de «politiquement corrects».

Le Front national, avec ses six élus — à mettre en parallèle avec ce groupe politique reconnu qui n'a qu'un seul conseiller, la Volksunie — n'a accès qu'à une infime partie des documents et des informations, réservés pour ainsi dire uniquement aux adeptes de la pensée unique.

Cela dit, il est évident que tous les trucs budgétaires utilisés pour sauvegarder une façade la moins lézardée possible tiennent des formules d'échoppes de farces et attrapes, comme le disait un ancien président des étudiants trotskistes de l'Université de Liège.

Mais ils n'ont qu'un temps: ils n'empêcheront pas le Gouvernement bruxellois de se trouver bientôt au pied du mur. Il est bien certain que le Gouvernement ne pourra plus faire face à ses engagements, notamment à l'accroissement vertigineux — «presque à la verticale», a déclaré M. Gosuin — des charges dites «sociales» derrière lesquelles se cache l'hydre de la cohabitation-intégration — que l'on retrouve dans presque toutes les divisions du budget, y compris celles des Monuments et des Sites où l'on découvre «Eté Jeunes» — qui est la conséquence d'une politique d'immigration suicidaire que les Belges doivent subir.

Mais ces dépenses ne sont rien par rapport à celles que les Bruxellois devront supporter dans quelque temps.

Cette hémorragie financière que subit notre ville signifie forcément des impôts nouveaux, spécialement pour les actifs: pour ne pas faire la culbute, ils devront fuir vers des cieux moins dangereux physiquement et moins taxés que ceux de Bruxelles. Cela aura pour effet, comme on le sait, de réduire encore plus la matière taxable de notre capitale.

Ceux qui clament bruyamment que la chute du nombre d'habitants est terminée à Bruxelles trompent la population; ils ne disent pas que, pour la plupart, ceux qui remplacent les fuyards aggravent encore l'hémorragie financière en obérant de plus en plus nos finances régionales «sur les genoux», comme l'a dit un néerlandophone de cette assemblée.

Bref, pour clore ce préambule, je laisserai conclure à ma place un adepte de la pensée unique, un membre de l'ancienne majorité, donc quelqu'un au-dessus de tout soupçon qui se demande d'après Léopoldine, si le Gouvernement n'a pas la volonté de ruiner l'avenir de Bruxelles en présentant son budget nouveau tel qu'il est. Le Front national n'est donc pas le seul à se poser cette question.

Le FN constate, et là non plus il n'est pas le seul, qu'en l'absence de plan pluriannuel, ce budget ne présente aucune perspective de législation, qu'il est tellement vague — on le remarque spécialement à la division 18 — qu'il ne permet pas de contrôle réel en profondeur. De plus, il est dangereux tel quel: il permet tous les dérapages parce qu'il offre la possibilité d'emprunts sans limite, possibilité à laquelle nos Excellences n'ont jamais pu résister.

Passons à la division 00: la dotation du Conseil régional, hors COCOF, COCOM et Conseil néerlandophone, et la subsis-

tance de nos huit Excellences coûteront en 1996 plus d'1,5 milliard aux contribuables bruxellois.

C'est donc avec raison que le FN ne cesse de répéter, depuis six ans, que le Conseil régional et ses appendices coûtent très cher.

Cette dotation du Conseil passera de 555 600 000 francs à 990 000 000 francs; cela signifie qu'après les réajustements de l'an prochain, elle dépassera le milliard. Elle sera donc quasiment doublée.

Il faut avoir un fameux mépris de ses compatriotes et de notre quart monde, qui souffre de plus en plus, pour agir de cette manière. Et dire que, dans cette enceinte, on entend parler à tout bout de champ de fracture sociale et d'exclusion ! Cette nouvelle ponction est scandaleuse et révoltante. Vous pourrez compter sur le FN pour conscientiser les Bruxellois à ce sujet. C'est une de ses missions.

Le doublement de l'indemnité des conseillers représente moins de 75 millions et le traitement d'un second mi-temps par élu, moins de 35 millions. Nous arrivons donc à un total de 110 millions. Etant donné que ce budget augmente de 440 millions, où passe la différence ? Qui en sont les bénéficiaires ? Le Front national n'en sait rien, car il n'a pas le droit de siéger en Commission des Finances lorsque le budget de cette dotation est partagé entre ces messieurs des groupes politiques dits reconnus.

Mme Sylvie Foucart. — Il y a aussi les femmes !

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Il faut donc en déduire que les marchandages, plus sordides que ceux d'un marché persan, qui s'y déroulent gênent notre extrême gauche caviar, c'est-à-dire la bande des quatre, celle de la pensée unique, comme à Cuba. Il faut donc que ces tractations peu glorieuses se passent à huis clos, à l'abri des oreilles du FN, au nom de la transparence démocratique.

M. le Président. — Monsieur de Looz-Corswarem, si vous dédaignez votre indemnité de parlementaire, vous êtes libre de la refuser !

M. Thierry de Looz Corswarem. — Lors de la discussion de la division 17 en commission, personne n'a pu accuser M. Picqué de ne pas annoncer la couleur, lorsqu'il a parlé d'abus de classements. Je me demande ce qu'en pensent son prédécesseur et tous ceux qui aiment Bruxelles. M. Picqué a dû vous dire qu'il compte mettre une sourdine à la politique de rattrapage entamée par M. van Eyll qui — et le Front national l'approuve — classa plus d'immeubles à lui seul que tous les responsables du département des Monuments et Sites en cent ans. L'avenir nous le dira.

En anticlérical convaincu, M. Picqué, Ministre-Président pour les damnés de la terre, l'ancien élève des bons pères, a également déclaré, lors de cette réunion de Commission, que la division 17 consacre trop d'argent à la restauration des bâtiments de culte et qu'il compte bien y mettre le holà. Il ne faut cependant pas oublier que d'importants capitaux régionaux ont servi à remettre en état les églises des communes rouges de la capitale. Citons l'Eglise Saint-Jean-Baptiste de Molenbeek, l'Eglise Saint-Augustin de Forest, l'Eglise Saint-Pierre d'Anderslecht et l'an prochain, l'église la plus laide de Bruxelles, celle de Saint-Gilles et bientôt même l'Eglise de la Trinité.

A présent que ces restaurations sont terminées chez ses camarades politiques, M. Picqué déclare qu'il n'y aura plus grand-chose pour les autres. Je ne comprends pas de quels droits notre Ministre-Président condamne la restauration et la conser-

vation des plus beaux témoins de notre patrimoine architectural parce qu'il s'agit d'églises.

En ce qui concerne les bâtiments civils, on constate que les communes rouges de notre Agglomération et spécialement Saint-Gilles, se sont bien servies. Pour cette dernière, outre la Maison communale, restaurée à prix d'or l'an dernier, et le Musée Horta, figureront en 1996 au programme de restauration, la Cité Fontainas, l'immeuble situé 44, avenue Jean Volders et l'Eglise de Saint-Gilles au programme de restauration.

Très intéressante, la lecture de cette division 17 : en effet, on apprend que les rémunérations du personnel non statutaire sont quatre fois plus élevées que celles du personnel statutaire. A quoi sert-il encore de faire des études et passer des examens et concours s'il suffit d'avoir la bonne carte politique pour être engagé ? Nivellement par le bas, une fois de plus.

La chute du montant des crédits de restauration pour 1996 va poser des problèmes, lorsqu'il faudra régler des factures de travaux en cours pour le moment. Bien triste perspective pour ce qui reste de notre patrimoine.

Il est symptomatique de constater que les maigres crédits — 2,8 millions — destinés à la réalisation d'office de travaux non exécutés par les propriétaires sont coupés en deux et que les crédits presque symboliques destinés à acheter ou à exproprier un bien classé perdent plus d'un tiers de leurs montants.

Le Front national constate également que lentement mais sûrement et systématiquement, le patrimoine architectural du cœur historique de Bruxelles est détruit; que le façadisme a fait et continue à faire des ravages dans notre ville. Souvent ce n'est pas de la restauration qui a été faite, mais de la reconstruction. Je cite en exemple les dernières maisons anciennes du Treurenberg. J'avais attiré l'attention du Gouvernement à leur sujet. Elles ressemblent maintenant comme des sœurs aux affreux pastiches genre carton-pâte construits entre la gare Centrale et la rue de la Montagne. De plus en plus, les vraies façades anciennes subsistantes ne sont plus là que comme des décors de théâtre pour cacher le béton de la scène. Les intérieurs d'époque se font de plus en plus rares. Ainsi, la place des Martyrs mérite bien son nom, car, si son décor a été conservé, tout le reste a été entièrement détruit. Autre exemple : l'immeuble situé 7-9, rue Ducale, occupé par l'excellence des excellences bruxelloises. La jolie façade du 18^e a été conservée, mais tout a été détruit à l'intérieur.

Comment pourrait-il en être autrement alors qu'à Bruxelles, dans les ministères parastataux ou organismes similaires, les qualifications professionnelles viennent bien après la couleur politique du candidat ? Il suffit de prendre connaissance de la composition de la commission des Monuments et des Sites.

Une bonne partie de ses membres, qui n'ont absolument aucune compétence en la matière, s'y trouvent donc uniquement grâce à leur carte politique. Ce sont donc des « *yes men* » aux ordres du pouvoir qui les a nommés. Ces mœurs politiciennes ne m'inspirent que du dégoût. C'est avec ce genre d'hommes de paille qu'on a pu démolir la maison du peuple de Bruxelles et l'hôtel Aubecq, la construction la plus réussie de Bruxelles, d'après tous les experts. Le Front national n'a évidemment aucune confiance envers les héritiers politiques des responsables de pareils forfaits.

Le Front national prend acte du fait que — comme l'a dit le Ministre Chabert en commission des Finances — le Gouvernement bruxellois, qui a tant joué les mijaurées avant de rencontrer les Ministres italiens, petits-fils de ceux qui ont asséchés les marais Pontins, ne semble pas avoir de scrupules pour rencontrer et commercer avec les socialo-communistes, non pas les descendants des tortionnaires soviétiques et chinois, mais avec des tueurs responsables de crimes contre l'humanité. En effet, eux-mêmes et leurs pères, qui ont les mains dégoûlantes de sang

sont responsables des 30 millions de morts des goulags de l'Est et, il y a peu de temps, des massacres de Pékin.

Ce sont les mêmes, exactement comme le sont le nouveau Président socialo-communiste polonais et son Gouvernement.

Mme Françoise Dupuis. — Qu'est-ce que cela a à voir avec le budget ?

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Il s'agit d'une déclaration du Ministre en commission des Finances, Madame Dupuis.

Vous avez la mémoire courte, Monsieur le Ministre, vous avez également oublié le pacte germano-soviétique, me semble-t-il. (*Protestation sur de nombreux bancs.*)

M. le Président. — Monsieur de Looz-Corswarem, je vous demande de terminer votre intervention et d'en revenir au sujet.

Si vous voulez que l'on fasse l'histoire de la deuxième guerre mondiale et de vos amis politiques de l'époque, on le fera !

Terminez votre discours et ne vous écartez pas du sujet.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, laissez-moi parler.

Je reviens à mon intervention. Reflet de la gestion déplorable du Gouvernement qui conduit Bruxelles à la ruine — tous les clignotants sont au rouge, comme M. Grijp qui devient très pessimiste, le reconnaît — ce budget de malheur pour les Belges sera rejeté par le Front national, d'autant plus que les droits de l'homme ne cessent d'être bafoués au Conseil régional et en ses appendices, que la Constitution du royaume y est lettre morte et que le seul droit qui y est reconnu est celui du plus fort comme au Néandertal. (*Applaudissements sur les bancs du Front national.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, bij de bespreking van de begroting voor 1996 en van de begrotingswijzigingen voor 1995 wil ik het hebben over een heel specifiek onderdeel van het geheel dat ons werd voorgelegd, namelijk de transfers die worden georganiseerd van de Gemeenschapscommissies naar de gewestelijke begroting.

Bij de opmaak van de begroting heeft de Brusselse Regering, op voorstel van Minister Jos Chabert, tot een reeks kunstgrepen besloten. Eén daarvan is dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zich extra inkomsten toeëigent ten koste van de Gemeenschapscommissies (GGC, COCOF en VGC). Daardoor wordt volgend jaar anderhalf miljard middelen bestemd voor de sociale, de culturele of de onderwijssector overgeheveld naar de zwaar deficitaire gewestelijke kas.

Een dergelijke handelwijze stemt niet overeen met de noden die zich op het Brussels terrein voordoen en evenmin met de beleidsprioriteiten die door de Regering werden verkondigd bij de aanvang van deze legislatuur. Op een ogenblik dat de kansarmoede, sociale uitsluiting, of de opvang van anderstaligen in zowel het Nederlandstalig of Franstalig onderwijs absolute beleidsprioriteiten moeten zijn, is een dergelijke transfer van middelen voor ons onaanvaardbaar.

Voor de Brusselse Vlamingen is de pil bovendien bijzonder bitter omdat de VGC die over 1995 en 1996 niet minder dan 325 miljoen moet inleveren, een historische opdracht heeft, een opdracht die verder reikt dan deze van de GGC of de COCOF,

een opdracht die is gegroeid vanuit de vaststelling dat de Vlaamse minderheid in Brussel inzake sociale, opvoedkundige of culturele ondersteuning in vele Brusselse gemeenten niet of nauwelijks op steun van de plaatselijke gemeentebesturen kan rekenen en dus uitsluitend aangewezen is op de VGC.

Het is daarom dat de VGC bijvoorbeeld een netwerk van gemeenschapscentra uitbouwt of tal van culturele, sociale, opvoedkundige of sportieve initiatieven financieel en materieel ondersteunt.

De noden zijn bijzonder groot. Denk maar aan de lamentabele toestand waarin vele gebouwen van de gemeenschapscentra verkeren, aan de moeilijkheden om de nodige fondsen te verzamelen voor bijvoorbeeld de renovatie en restauratie van de KVS, aan de extra middelen die nodig zullen zijn om het publieksbereik van de gemeenschapscentra te vergroten, aan de extra financiële lasten die voortspruiten uit de overname van het provinciaal onderwijs door de VGC enzovoort.

De inlevering van ruim 325 miljoen komt des te harder aan omdat, tengevolge van de Sint-Michielsakkoorden, de hoop was gerezen reeds lang gekoesterde projecten of broodnodige acties eindelijk te kunnen financieren.

In de loop van dit debat is mij iets opgevallen. Ik heb de indruk dat velen van mijn Collega's nog niet helemaal hebben begrepen hoe de mechaniek van deze nieuwe financieringstechniek-Chabert juist in elkaar zit. Ik begrijp ook waarom het zo moeilijk is om dat te begrijpen, namelijk omdat de Minister de kunst verstaat het zo voor te stellen dat een kat er haar jongen niet meer in terugvindt.

Voor een goed begrip zal ik even twee elementen van die financieringstechniek onder de loep nemen. Ten eerste, het moet duidelijk zijn dat, in weerwil van wat hierover door de Minister en sommige leden van de meerderheid wordt verteld, het hier gaat om een structureel financieringsmechanisme dat, met andere woorden, recurrent is en dat wij jaar na jaar in de begroting zullen terugvinden. Vandaar dat het stemgedrag van de raadsleden ten opzichte van deze begroting van enorm belang is. Zij moeten weten dat wij niet de overdracht van enkele honderden miljoenen voor dit jaar en volgend jaar goedkeuren, maar dat wij in feite een nieuw financieringsmechanisme in gang zetten dat elk jaar opnieuw zal worden gehanteerd.

Dit financieringsmechanisme staat haaks op de afspraken die destijds over de financiering van de Gewesten en Gemeenschappen werden gemaakt.

Gezien de financiële catastrofe waarop het Brussels Gewest tegen 1999 afstevent, mag er worden van uitgegaan dat deze bijdragen van de Gemeenschapscommissies niet alleen structureel deel zullen uitmaken van de gewestelijke inkomsten, maar dat men, naarmate de financiële put dieper wordt, niet aan de verleiding zal kunnen weerstaan ze stelselmatig te verhogen.

Hoe werkt deze techniek ? Ik heb een cijferanalyse gemaakt, waarvan ik u de details zal besparen.

Het komt erop neer dat de respectieve Gemeenschapscommissies twee soorten bijdragen terugstorten aan het Gewest : een zogeheten bijdrage als deelname in de kosten van het Brussels Parlement en een terugstorting van de trekkingsrechten.

Wat de eerste bijdrage betreft, laat ik opmerken voor wie dat nog niet op bladzijde 75 van het verslag van de commissiewerkzaamheden zou hebben gelezen, dat de Minister uitdrukkelijk heeft gepreciseerd dat deze recurrent is en dus elk jaar opnieuw in de begroting zal worden ingeschreven. Het is nogal merkwaardig dat de Gemeenschapscommissies van het Brussels Parlement plots een gedeelte van de beleidskredieten die hen toekomen, moeten afstaan om mee de kosten van het Brussels

Parlement te betalen. Er bestaat immers, zoals wij alle weten, een protocol dat destijds door de Voorzitters, van respectievelijk het Brussels Parlement, de Vlaamse Gemeenschapscommissie en de *Commission communautaire française* werd gesloten, luidens hetwelk de financiering van de werkzaamheden wordt geregeld. Het komt de Brusselse Regering dan ook niet toe zich te mengen in die financiële afspraken. De verwijzing naar de werkingskosten van het Parlement is enkel een verzinsel van de Minister om een uitleg te geven voor het inpikken van deze gelden.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer Vanhengel, het Rekenhof heeft er jaren geleden reeds op gewezen dat het niet normaal is dat de Brusselse Raad bijdraagt in de werkingskosten van de Gemeenschapscommissies. U draait de redenering volledig om. Wij doen nu slechts dat wat wij de voorbije jaren al lang hadden moeten doen, namelijk het vragen van een toelage aan de Gemeenschapscommissies. Dat hebben wij inderdaad tot nu toe nog niet gedaan, omdat het Gewest het relatief comfortabel had. Wij hebben gedurende jaren telkens 50 tot 70 miljoen van de werkingskosten van de Gemeenschapscommissies op ons genomen.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer Béghin, u weet perfect hoe het mechanisme werkt. U moet niet proberen het spel van uw Minister te spelen door de zaak extra te bemoeilijken. U weet zeer goed dat de financiering van de werkingskosten tussen de parlementen onderling moet worden geregeld. Dat moet niet gebeuren via de Regering.

Overigens, de middelen die worden ingepikt, gaan niet van de ene Assemblée naar de andere, maar worden gestopt in de grote pot van de Regering voor haar begroting.

De heer Jan Béghin. — Aangezien de parlementen de begrotingen moeten goedkeuren, regelen de parlementen deze zaak toch ook!

De heer Guy Vanhengel. — Bovendien vind ik het bijzonder merkwaardig, mijnheer Béghin, en helemaal niet passend bij het ambt dat u bekleedt, namelijk het Ondervoorzitterschap, dat u zo maar toestaat dat de Regering dit boven onze hoofden regelt. Dit is iets waarover wij autonoom zouden moeten kunnen beslissen.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer Vanhengel, het resultaat is identiek hetzelfde: ieder betaalt wat hij moet betalen.

De heer Guy Vanhengel. — Het resultaat is dat wij in de VGC nog niet hebben kunnen debatteren over de overdracht van de middelen die straks hier zullen worden goedgekeurd, ook door u. Ik ben er immers zeker van dat u deze middelen ook zult goedkeuren.

De heer Leo Goovaerts. — Mijnheer Vanhengel, in Vlaanderen kijkt men er ook naar uit om te weten hoe de CVP vanaand zal stemmen.

De heer Guy Vanhengel. — Dat denk ik ook.

De verwijzing naar de werkingskosten van het Parlement is dus een verzinsel. Via dit kanaal dragen de Commissies in 1995 de volgende bedragen bij: de VGC 37,7 miljoen, de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie 47,1 miljoen en de COCOF 150,7 miljoen. Voor het lopende begrotingsjaar komt dat in het totaal dus op 235,5 miljoen. In 1996, de begroting die wij nu bespreken, zal de VGC alleen voor de werking van het Parlement 52,8 miljoen bijdragen, de GGC 66 miljoen en de COCOF 211,2 miljoen, of alles samen 330 miljoen, dit wil

zeggen een derde van de totale kost van het Parlement. Dat betekent dat met de begrotingswijziging van dit jaar en de begroting voor volgend jaar vanuit de Gemeenschapscommissies, die toch bevoegd zijn voor het beleid naar de mensen toe, niet minder dan 565 miljoen zal worden overgedragen, enkel en alleen voor de werking van het Parlement. De Franstalige Collega's moeten mij verontschuldigen voor het feit dat ik de zaak misschien te eng toespits op de Vlaamse kant van het verhaal, maar u moet ook weten, Franstalige Collega's, dat u al wel de kans hebt gekregen om onderling over de begroting van de COCOF en de gevolgen ervan te debatteren, maar dat wij aan Vlaamse kant nog steeds wachten op het eerste document daarover en wij dus over geen enkel stuk beschikken waaruit blijkt welke bijdrage de VGC uiteindelijk in haar eigen begroting heeft ingeschreven.

Mijns inziens heeft Minister Chabert bovendien bij de berekening van de bijdrage aan het Parlement een rekenfout gemaakt die de Vlamingen extra geld zal kosten. Volgens hem moet van de kosten van het Parlement 20 procent gedragen worden door de GGC, 64 procent door de COCOF en 16 procent door de VGC. Ik neem aan dat dit wordt berekend op basis van de aanwezigheid in het Parlement. Dat lijkt mij niet meer dan normaal. Mijnheer Chabert, misschien kan het geld dat u bespaart door uw kabinetsmedewerkers te laten betalen door pararegionalen, gebruikt worden om voor uw kabinet rekenmachines te kopen, want de Nederlandstalige aanwezigheid in de Raad bedraagt geen 16 procent. Wij zijn met 10 verkozenen op een totaal van 75 en sommige Franstalige vrienden maken zich daarover geregeld vrolijk. Dat betekent dus dat wij met 13,3 procent zijn en ik begrijp dus niet waarom u ons 16 procent aanrekent. Bovendien maakt u nog een andere fout. De drie percentages zijn berekend op het globale pakket. Dat is niet de juiste werkwijze. Als u het mij vraagt moet de berekening als volgt worden gemaakt. Uit het totale pakket moet de GGC worden weggehaald en wat overblijft moet worden verdeeld tussen VGC en COCOF. Als u dat doet, merkt u dat de VGC dit jaar zo een 17 miljoen minder zou moeten bijdragen dan nu het geval is. Los van het principe dat de Gemeenschapscommissies niet op deze wijze moeten bijdragen in de kosten van de werking van het Parlement en los van het feit dat de manier waarop u dit regelt boven de hoofden van de parlementsleden, onaanvaardbaar is, zal de gebrekkige rekenkunde van de CVP-begrotingsminister, die daarvoor nog steun krijgt ook van de andere Vlaamse Collega's, de VGC dit jaar 17,7 miljoen kosten.

Wij weten immers dat deze uitgave recurrent zal zijn, zodat deze gebrekkige rekening de VGC gedurende deze legislatuur 83 miljoen zal kosten. Het zijn 83 miljoen die wij moeten ophoesten omdat men er niet in slaagt de Vlaamse aanwezigheid in dit Brussels Parlement op een juiste manier in te schatten. (*Applaus van de heer Goovaerts.*)

Ik kom nu tot het tweede deel van de nieuwe financieringstechniek van Minister Chabert die te maken heeft met de terugstorting van de trekkingsrechten. De Minister is daarover in de Commissie bijzonder duidelijk geweest. In tegenstelling tot wat de heren Garcia, Gatz, Vandenbossche en mevrouw Grouwels gisteren hebben gezegd, is er geen enkele twijfel dat deze bedragen stelselmatig zullen blijven terugkomen. De Minister zei in de Commissie: «Elke nieuwe inspanning vanwege de Gemeenschapscommissies kan maar gebeuren met hun instemming.»

De heer Jan Béghin. — Dat is toch een gezond principe.

De heer Guy Vanhengel. — Dat is heel juist, mijnheer Béghin, alleen hebben wij onze instemming nooit gegeven. Wij hebben zelfs de kans niet gekregen om die zaak in de VGC te bespreken.

De heer Jan Béghin. — Het is ook vandaag niet het juiste ogenblik om daarover te discussiëren.

De heer Guy Vanhengel. — De bedragen worden vastgelegd zonder instemming van onzentwege. Overigens is hiermee alleen maar gebleken op welke manier de Minister onze instemming inschat.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer Vanhengel, wij kunnen onmogelijk twee vergaderingen tegelijkertijd houden. Bovendien weet u net zo goed als ik, dat die kwestie elk jaar opnieuw uitvoerig wordt besproken.

De heer Leo Goovaerts. — Dat werd vroeger misschien besproken, maar toen was u alleen, en bestond er geen oppositie, mijnheer Béghin.

De heer Guy Vanhengel. — De bedragen zijn alleszins dit jaar nog niet besproken en toch zijn ze ingeschreven. De manier waarop jullie zich als leden van de meerderheid hier gedragen, mijnheer Béghin, getuigt van pure slippendragery. Nog voor er enige bespreking heeft plaatsgevonden, gaan jullie al akkoord om middelen af te staan.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer Vanhengel, u moet eindelijk eens leren verantwoordelijkheid te nemen tegenover alle Brusselaars.

De heer Guy Vanhengel. — En allicht ook nog tegenover alle Vlamingen en tegenover alle Walen zeker! Op de duur kunnen wij wel onmiddellijk al onze financiële middelen terugstorten. (*Applaus.*)

De logica die u hier te berde brengt, mijnheer Béghin, gaat wel zeer ver. Als wij zogenaamd verantwoordelijkheid moeten opnemen tegenover alle Brusselaars, dan gaat het immers op de duur niet meer alleen over de Vlamingen, maar ook over de Collega's van de COCOF. Als wij in die logica altijd maar moeten terugstorten ten behoeve van alle Vlamingen en Walen, dan kunnen wij beter in één keer al onze gewestelijke middelen terugstorten naar de federale overheid. Dan pas zullen wij als goede Belgen erkend worden!

De heer Leo Goovaerts. — Dus alles in één grote pot met Jos aan de kop! (*Algemeen gelach.*)

De heer Guy Vanhengel. — Voilà, dat is op den duur nog de enige oplossing.

Als het even kan, wil ik nu toch terugkomen op het tweede deel van het debat, namelijk op de nieuwe financieringstechniek van Minister Chabert. Er wordt aan de Gemeenschapscommissies gevraagd in 1996 1,174 miljard aan trekingsrechten te verzaken. Hier wordt een andere verdeelsleutel gehanteerd. COCOF en VGC moeten respectievelijk 80 en 20 procent van dit bedrag opbrengen. Naast de bijdragen in de kosten van het Parlement, betekent dit voor de VGC nog eens een aderlating van 234,8 miljoen en voor de COCOF een van 939,3 miljoen. Dat zijn bijzonder aanzienlijke bedragen. Bovendien zal het gevolg van deze operatie veel groter zijn dan op het eerste gezicht lijkt. Bij de stemming die straks plaatsheeft zullen wij dus akkoord gaan met een nieuwe structurele financieringstechniek, met een nieuwe manier van het organiseren van transfers tussen Gemeenschappen en Gewesten, waarmee vele miljarden zijn gemoeid. De operatie Chabert zal de Gemeenschapscommissies in het totaal in 1995 235 miljoen, in 1996 reeds anderhalf miljard en voor beide jaren samen dus 1,739 miljard kosten.

Die 1,739 miljard hadden we wel beter kunnen investeren in mensen, in de bestrijding van de kansarmoede, in het onderwijs. Die 1,739 miljard zullen helaas verdwijnen in het zwarte gat van het gewestelijke deficit. Ingevolge een verkeerde inschatting

van het Vlaamse aandeel in de kosten van het Brussels Parlement zal deze operatie echter nog veel meer kosten.

De heer Michiel Vandenbussche. — Mijnheer Vanhengel, de vraag die hier rijst is of het om gewest- dan wel om gemeenschapsgeld gaat.

De heer Guy Vanhengel. — Het gaat over gelden die via het Gewest wettelijk aan de Gemeenschappen zijn toegekend.

De heer Michiel Vandenbussche. — Neen, het gaat om gewestgeld waarvan op een bepaald ogenblik gezegd is dat er eventueel trekkingsrechten voor kunnen gelden.

De heer Guy Vanhengel. — Die «eventueel» is te veel. Moeten wij die gelden teruggeven?

Mme Marie Nagy. — Le droit de tirage c'est autre chose.

Il faut relire la loi spéciale qui est très précise en la matière.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer Vandenbussche, ik vind het bedroevend dat iemand met uw kennis over deze materie, zo een kronkel maakt om deze operatie goed te keuren. Ik vermoed dat u en ik het over deze zaak fundamenteel grondig eens zijn. Mag ik u vragen toch de nodige intellectuele eerlijkheid op te brengen? Door deze zaak een bepaalde draai te geven kunt u misschien wel uw geweten sussen, maar doet u de waarheid wel geweld aan.

De heer Michiel Vandenbussche. — Zoals ik al zei, is het de vraag of het om gewestgeld dan wel om gemeenschapsgeld gaat.

De heer Guy Vanhengel. — Er is geen discussie mogelijk. Luidens alle beschikkingen desbetreffend gaat het over gelden die alleen de gemeenschapscommissies ten goede komen. Het beste bewijs daarvan is dat nu gezegd wordt dat die gelden van de gemeenschapscommissie opnieuw moeten transfereren naar het Gewest.

De heer Jan Béghin. — We zijn niet verplicht gebruik te maken van de trekkingsrechten. Het gaat over een mogelijkheid, doch niet om een verplichting.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer Béghin, wij zouden ook alle middelen die ons worden toegewezen, kunnen verzaken. Wat is dat nu voor een redenering? Hebt u misschien slecht geslapen?

M. Dominique Harmel. — C'est comme les capacités d'emprunt. On les enlève.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer Béghin, mijn Collega Goovaerts heeft hier gisteren met brio aangetoond dat de gewestelijke begroting niet realistisch is opgesteld. Zij is niet orthodox, niet efficiënt, niet coherent, niet innoverend. Als de Brusselse Regering op al deze punten een inspanning had gedaan, dan zou deze operatie niet nodig zijn geweest. Het is omdat gedurende zeven jaar een catastrofaal begrotingsbeleid is gevoerd, dat dit soort kunstgreep moet worden uitgevoerd. Mijnheer Béghin, ik stel vast dat u dit beleid met dit type van transfers blijft schragen.

De heer Jan Béghin. — Het budget is toch in evenwicht.

De heer Guy Vanhengel. — Hoe kunt u nu beweren dat het budget in evenwicht is? Er is een verschil van tien miljard tussen

de inkomsten en de uitgaven. 50 miljard inkomsten en 60 miljard uitgaven, hebt u dat goed gehoord? Noemt u dat een evenwicht? Ik hoop dat u uw huishoudbudget en dat van de gemeente Ganshoren beter beheert.

De heer Leo Goovaerts. — Bravo!

De Voorzitter. — Mijnheer Vanhengel, u hebt nog drie minuten spreektijd.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, ik zal deze laatste drie minuten gebruiken om te herhalen dat deze kunstgreep, de nieuwe financieringstechniek-Chabert, de gemeenschapscommissies mee doet opdraaien voor het falend begrotingsbeleid. Dat is duidelijk. Ik ben er zeker van dat deze bedragen de komende jaren niet zullen verminderen, maar eerder zullen oplopen. In de loop van de volgende legislatuur zullen de VGC, de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie en COCOF samen ten minste zes miljard ophoesten, waarvan ruim één miljard moet worden opgebracht door de VGC.

Ik hoop dat Collega's als Michiel Vandebussche, Jan Béghin, Sven Gatz, mevrouw Brigitte Grouwels en Walter Vandebossche, de moed zullen opbrengen en hun hersenen zullen gebruiken vooraleer dat goed te keuren en dat onze Frans-talige Collega's dat ook zullen doen alvorens goed te keuren dat vijf miljard van de COCOF wordt overgeheveld. Ik hoop dat zij zullen nagaan of dit overeenstemt met wat zij nuttig vinden voor het beleid van dit Gewest. Ik hoop dat zeker aan Vlaamse kant sommigen zullen begrijpen dat dit echt niet kan en dat zij zullen stoppen slippendragers te zijn van deze kleine ploeg van drie Ministers, waarvan er sommigen gedurende heel deze bespreking niet eens zijn opgedaagd. Zo wijs ik erop dat de begrotingsminister van de Vlaamse Gemeenschapscommissie hier niet aanwezig is, ook niet op de momenten waarop in deze Assemblée zal worden beslist welke middelen hij van zijn begroting zal moeten afstaan. Ik hoop dus dat mijn Vlaamse Collega's het verstand zullen hebben zich daarover te bezinnen en eventueel aan de leden van het College van de VGC, maar vooral aan de Ministers van deze Regering, een signaal te geven door te laten blijken dat zij hiermee niet akkoord gaan en dat zij, aan Vlaamse kant alvast, dit type van transfers niet appreciëren en niet dulden. (*Applaus.*)

De heer Jan Béghin. — Mijnheer Vanhengel, ik noteer dat u geen enkel woord hebt gezegd over het beleid zelf. U hebt als een boekhoudertje blaadjes afgelezen.

De heer Guy Vanhengel. — Dat deed de heer Goovaerts gisteren *in extenso*. Maar u schitterde door uw afwezigheid. Uw kritiek is dus slecht gekomen.

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Magdeleine Willame-Boonen. — Monsieur le Président, j'interviendrai brièvement sur les divisions 18 et ex-19 du budget, l'ancien chapitre 45 qui concerne l'IBGE et le chapitre 51 qui traite de l'Agence régionale de propreté.

Cette année, dans un souci de rationalité, selon lui — pour mieux noyer le poisson, selon moi —, le Gouvernement a cru bon de regrouper ces quatre rubriques.

Soyons objectifs, à l'inverse du budget régional, le budget environnement — qui s'élève à plus de trois milliards de francs — n'est pas un « budget fantôme ».

Nous avons reçu des fiches budgétaires intéressantes sur les responsabilités de l'IBGE et de l'Agence régionale de propreté.

Les annexes demandées au rapport sont bien répercutées et le Ministre a répondu de façon détaillée à toutes les questions que nous avons posées en commission.

Je signale néanmoins, à titre d'exemple, le manque de plan pluriannuel pour la politique de l'eau. Bien sûr, vu l'encours de quatre milliards de francs en crédits dissociés et l'état des finances régionales, ce plan aurait peut-être été minimaliste mais il aurait pu permettre d'y voir courageusement clair.

Deux gros reproches à ce budget 1996, Messieurs les Ministres. Il piétine tout d'abord par rapport à celui de 1995, que je me suis plu à relire en parallèle, complètement et consciencieusement. Ensuite, il a laissé tomber la réalisation de la station nord d'épuration, qui doit à long terme traiter trois quarts des rejets bruxellois.

Ce budget 18 n'innove en rien et répète ce qu'avaient annoncé les précédents. On retrouve les ritournelles sur la lutte contre le bruit, où après des études longues et coûteuses, on va, paraît-il, enfin s'attaquer au nœud des problèmes pour arriver à un plan d'action. En « espaces verts », la politique de maillage « vert » dont on parlait déjà en 1983 — je me souviens d'avoir préparé une conférence de presse pour Mme Goor sur le maillage vert dans des communes difficiles — va s'insérer dans les plans régionaux d'affectation du sol.

On nous dit — et cela n'est pas vraiment nouveau non plus — que le plan déchets verra de nombreuses réalisations s'effectuer par une nouvelle synergie entre l'IBGE et l'ARP.

On nous annonce cette fois-ci, budget à l'appui — un milliard de francs —, que se réalisera vraiment un système d'épuration des fumées à l'incinérateur régional annoncé depuis longtemps. On a donc préféré les fumées à l'eau comme si l'épuration des deux n'était pas un devoir civique qu'annonçaient d'ailleurs les budgets précédents.

En matière d'épuration des eaux, le programme est précis — collecteurs de Forest et de Saint-Gilles, phase 1, la station sud et le bassin d'orage du Watermaelbeek, la rue Gray, le bassin d'orage du Roodbeek. Tous ces travaux, qui ne sont pas minces, je le reconnais, semblent être exactement au même stade que l'annonçait le budget 1995.

Comme il n'y aura pas d'élections tout de suite, la taxe sur l'eau que l'on nous annonce depuis trois ans mais qui a donné lieu, paraît-il, à de longues et difficiles études, à un avis du Conseil d'Etat terriblement retardé, va bientôt nous apporter ses 350 millions de contribution au coût élevé de l'épuration des eaux.

Bref, rien de neuf sous le soleil à l'exception d'un audit sur l'IBGE — coût 7 millions — dont M. Chabert, le Ministre du Budget de la Région, nous annonce dans son exposé général qu'il a déjà donné lieu à une nouvelle organisation interne tout à fait profitable de l'IBGE — page 50 de l'exposé général — alors que le Ministre de l'Environnement nous a annoncé en commission qu'on en était encore au baba des premières négociations entre direction et syndicats avant que cela ne monte au Gouvernement. Ces déclarations contradictoires font « un peu désordre ».

Deuxième grand reproche : on laisse complètement tomber la station d'épuration nord imposée par une directive européenne. A ce sujet, permettez-moi de rappeler les propos tenus par M. Gosuin à l'occasion du budget 1995 : « Il faut rappeler à cet égard que notre Région doit, tout comme ses partenaires européens, se conformer à la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, ce qui signifie que toutes les eaux usées devront être traitées d'ici la fin de ce siècle. Je précise à cet égard que cette directive a été transposée en droit bruxellois le 23 mars dernier. »

Le Ministre affirmait ensuite : « En ce qui concerne l'assainissement de la zone Nord de Bruxelles, un cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un bureau d'études responsable du dossier de concession d'ouvrage de la station d'épuration de Bruxelles-Nord est en cours d'élaboration. »

Dans le rapport des commissions spécialisées du budget 1996, on lit les paroles suivantes du Ministre :

« Rien de concret n'a jusqu'à présent pu être effectué parce que l'on ne peut sauter les différentes étapes. La première étape sera de désigner un bureau d'études, la deuxième étape sera de mettre au point le cahier des charges... » dont on parlait déjà dans le budget 1995.

M. Didier Gosuin, Ministre chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Il faut un cahier de charges pour faire un appel d'offres pour un bureau d'études.

Mme Magdeleine Willame-Boonen. — En principe, c'était déjà annoncé dans le budget 1995. Il y a donc un recul dans vos annonces du budget 1996 par rapport à celles du budget 1995.

M. Didier Gosuin, Ministre chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Pas du tout !

Mme Magdeleine Willame-Boonen. — Permettez-moi de reprendre la lecture du rapport des commissions : « La première étape sera de désigner un bureau d'études, la deuxième étape sera de mettre au point le cahier des charges... »

M. Didier Gosuin, Ministre chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Pour la réalisation.

Mme Magdeleine Willame-Boonen. — ... « et, à ce moment-là, le financement alternatif sera précisé. Bien entendu la Région de Bruxelles-Capitale pourrait peut-être faire appel à la Banque Européenne d'Investissement. »

Vraiment rien n'a bougé depuis deux ans. « Piétinement, vous avez dit piétinement ? »

Sur le même sujet, prenons le Fonds pour le traitement des eaux usées. Si l'on additionne le revenu de la taxe sur l'eau qui devrait rapporter cette année-ci 351 millions et les 116 millions de participation de la Région flamande, on arrive effectivement aux 467,6 millions prévus en recettes de crédits variables. Pourquoi ne pas utiliser le solde 94 de 549 millions et avoir ainsi un budget de 1 milliard au lieu de 467 millions en matière d'épuration des eaux ? Manifestement, l'épuration des eaux n'a plus l'ombre d'une priorité ni même d'une importance dans ce budget. Peut-être n'est-ce pas assez politique ou populaire de simplement « faire son devoir » ? (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan Mevrouw Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, graag wil ik in het kader van de begrotingsbespreking ingaan op bepaalde aspecten van de grote uitdaging waar wij als verantwoordelijken voor het beleid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor staan, namelijk de uitdaging Brussel leefbaar te maken en dit voor al haar inwoners.

Koken kost geld, zegt het spreekwoord. De Brusselse financiën zijn van cruciaal belang om het doel te bereiken. Het te voeren financieel beleid vertoont meerdere facetten. Ik noem

hierbij: het doelgericht aanwenden van de schaarse financiële middelen waarover het Hoofdstedelijk Gewest beschikt; het verhogen van die financiële middelen; het overbodig maken van bepaalde uitgaven.

Inzake het doelgericht aanwenden van de schaarse financiële middelen hebben we tijdens de begrotingsbespreking in enkele commissies kunnen vaststellen dat sommige Ministers dit zeer ernstig menen. Hen wens ik in dit stadium te feliciteren. Anderen gaan op een onaanvaardbare wijze om met de verantwoording van de besteding van de gelden van de belastingbetalers. Als flagrant voorbeeld citeer ik de weigering van staatssecretaris Thomas om uitleg te verschaffen bij de begrotingspost inzake de betoelaging van de FESOCOLAB. Onafgezien van de inhoud van de betreffende post, is een dergelijke houding van een excellentie onaanvaardbaar. Indien de parlementsleden hun controlerende taak op de Regering niet kunnen uitoefenen, moet men niet verbaasd zijn dat dit, bij herhaling, het stemgedrag zal beïnvloeden.

Naast het doelgericht aanwenden van de beschikbare financiële middelen, is ook het verhogen van die financiële middelen van levensbelang. Het fiscaal draagvlak van de Brusselaars verlaagt van jaar tot jaar. Om dit te keren, is een beleid vereist dat het aantal gezinnen met een matig inkomen in Brussel doet toenemen. Dit wil zeggen dat wij ten eerste, degenen die hier al wonen, hier houden door ervoor te zorgen dat zij zich hier goed voelen, dat zij zich hier thuis voelen. Ten tweede moeten wij er nieuwe aantrekken.

(*M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace M. Armand De Decker au fauteuil présidentiel*)

(*De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker als Voorzitter*)

In dit verband onderstreep ik dat het de bekommernis moet zijn van alle Ministers en Staatssecretarissen in de Brusselse Hoofdstedelijke gewestregering om dergelijke gezinnen, zowel uit Wallonië als uit Vlaanderen, aan te trekken en te overtuigen om in Brussel te komen wonen. Brussel moet sympathieker en warmhartiger overkomen, er moet meer luisterbereidheid zijn en het beleid moet meer rekening houden met de wensen, de mogelijkheden en de wooncultuur, aangepast aan een stedelijk midden, van deze middengroep. In de mate dat een dergelijke politiek slaagt, in de mate dat er inwoners uit Vlaanderen en Wallonië bijkomen, zal Brussel niet alleen over meer financiële middelen beschikken, maar zich ook doeltreffender op haar hoofdstedelijk statuut kunnen beroepen.

Naast het doelgericht aanwenden van de beschikbare kredieten en het verhogen van de financiële middelen, moet er ook een beleid gevoerd worden dat bepaalde sociale uitgaven gaandeweg onverbodig maakt. Hiervoor is een sociaal-economisch beleid nodig dat enerzijds, de actieve inwoners van Brussel behoedt voor een vervangingsinkomen, en dat anderzijds, de sociaal-zwakkere inwoners een echte steun in de rug geeft zodat zij of toch hun kinderen geleidelijk zelf een degelijke toekomst kunnen opbouwen. Zij moeten dus van steuntrekker tot maatschappijondersteuner evolueren.

Hoe wij vandaag deze problemen aanpakken, is uiteraard van het grootste belang. Zoals de partij waartoe ik behoor, de CVP, die samen met de PSC, haar vijftigste verjaardag viert, en een balans opmaakt van wat politiek gerealiseerd is, moet ons werk vandaag van die aard zijn, dat, wanneer we over twintig of dertig jaar erop terugblikken, we kunnen zeggen dat we ons werk goed gedaan hebben.

We kunnen bovendien vandaag nog veel leren uit de succesrijke maatregelen van onze politieke voorgangers van de

voorbij vijftig jaar. In het verleden bestond een belangrijke stap naar de welvaart erin ervoor te zorgen dat elk gezin een eigen huis had. Brussel is er — tot op vandaag — niet in geslaagd haar bevolking voldoende te verankeren op haar grondgebied. Het tekort aan betaalbare koopwoningen is hierin een zeer belangrijke factor. Huurders verhuizen om de haverklap en investeren noch in hun woning, noch in hun woonomgeving, een vaststelling die we dagelijks moeten doen. Zodoende komt een nog grotere last inzake stadsrenovatie terecht op de schouders van de overheid die hiervoor de financiële middelen ontbreekt. In het regeerakkoord onderstreept de regeling het belang van de verwerving van een eigen woning, maar in onderhevige begroting wordt deze optie onvoldoende geconcretiseerd. Het is mijn overtuiging, die ik trouwens deel met heel wat anderen, dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zijn beleid veel meer over deze boeg, moet gooien. Dat geldt ook voor de sociale huisvesting.

De visie op de sociale huisvesting moet overigens op verschillende vlakken opengetrokken worden. Naast huurwoningen moeten er ook koopwoningen komen. De opbrengst daarvan moet uiteraard opnieuw worden aangewend in de sociale huisvesting. Ik vraag de Minister dan ook te onderzoeken wat er op dit vlak kan worden gedaan en of het ouder patrimonium hiervoor niet in aanmerking komt.

Ik merk ook op dat wij ons grondig moeten bezinnen over de investeringspolitiek inzake de sociale huisvesting in het algemeen. Wij moeten komen tot een visie waarbij de mens centraal staat. Dit betekent dat wij moeten afstappen van mastodontprojecten. Kleinere wooneenheden zijn trouwens een belangrijk instrument in de strijd tegen elke soort van gettovorming. Bij de bouw van sociale woningen moet er ook aandacht zijn voor het veiligheidsgevoel van de bewoners en moeten de constructies dit veiligheidsgevoel bevorderen. Ook wil ik een warm pleidooi houden voor de aankoop van te renoveren eengezinswoningen in het kader van de sociale huisvesting.

Misschien moeten wij ons ook opnieuw bezinnen over de investeringsnormen en in het bijzonder over de comfortnormen met het oog op de kostprijs van de sociale woningen. Nu bedraagt deze gemiddeld 4 miljoen per woning, wat natuurlijk niet weinig is.

Het moet mij toch even van het hart dat de Staatssecretaris voor Huisvesting, die toch de wet terzake moet kennen en moet waken over de toepassing ervan, uit de lucht leek te vallen toen hem vragen werden gesteld over de toepassing van de huisvestingscode. Ik wil niet beweren dat hij niet weet dat er een huisvestingscode bestaat, maar wij hebben toch geen duidelijke antwoorden gekregen.

Ons werd medegedeeld dat de solidariteitsbijdrage van de huurders die boven het maximuminkomen uitstijgen, niet wordt toegepast. Punt. U begrijpt dat wij dit moeilijk kunnen aanvaarden. De solidariteitsbijdrage is ingevoerd als pasmunt voor het opheffen van de onbeperkte duur van de huurcontracten in de Sociale Huisvesting. Via de solidariteitsbijdrage zou de Sociale Huisvesting in Brussel trouwens bijkomende middelen kunnen bijeenbrengen voor uitbreiding of renovatie van het patrimonium. Indien aanpassingen aan het systeem van de solidariteitsbijdrage nodig is, zonder het principe ervan in het gedrang te brengen, zoals het Regeerakkoord suggereert, moet dit zo snel mogelijk gebeuren. Welke timing is voorzien, en in welke richting zullen de «oplossingen» gaan?

Verder kan ik mij niet van de indruk ontdoen, dat er een sfeer gepromoot wordt in bepaalde lokale huisvestingsmaatschappijen, om de objectieve criteria inzake toewijzing van de woningen meer en meer te ondergraven en terug te keren naar een feodaal cliëntelisme. Ook dit strookt niet met de geest van de huisvestingscode. Cliëntelisme strookt ook niet met de promotie van de menselijke waardigheid. Zoals bepaald in de huisvestingscode

moet de toewijzing van de woningen zo objectief mogelijk blijven gebeuren, ook in de toekomst. Anders vraag ik mij af waarom wij hier wetgeving zitten te maken?

Nu wil ik even ingaan op enkele andere elementen in het huisvestingsbeleid. Inzake de coöperatieve huisvesting, en meer bepaald de toelage van 30 miljoen aan de Fédération des sociétés coopératives de logements à Bruxelles, heeft de bevoegde Staatssecretaris geweigerd in te gaan op nagenoeg alle vragen om uitleg van de Brusselse Volksvertegenwoordigers. Het is moeilijk te geloven dat een Minister of Staatssecretaris 30 miljoen inschrijft in een bezuinigingsbegroting voor iets waar hij nog niet het minste van weet. De vragen waren nochtans niet zo moeilijk, eerder zelfs algemeen van aard: gaat het om sociale huisvesting of om midden-inkomenshuisvesting? Aan welke inkomensvoorwaarden moeten de coöperativisten voldoen? Wat is de inbreng van de coöperatieve zelf? Brengt de overheid in 1996 nog iets anders in dan de gebudgetteerde 30 miljoen enzovoort.

Deze vragen zijn toch belangrijk genoeg om er een antwoord op te krijgen alvorens 30 miljoen van de belastingbetaler wordt uitgegeven. Ik dring dus nogmaals aan op een snel en duidelijk antwoord van de Staatssecretaris. Ik ben het ook volmondig eens met mevrouw Mouzon die er in de Commissie voor de Financiën aan herinnerd heeft dat het huisvestingsbeleid via coöperatieven het onderwerp van een nieuwe ordonnantie moet uitmaken. Het lijkt mij trouwens niet meer dan normaal dat ook andere coöperatieve initiatieven op het vlak van huisvesting door de overheid op een gelijke wijze worden behandeld. In die zin valt de nominatim-inschrijving van de FESOCOLAB in de begroting te betreuren. In de volgende begroting kan dit worden aangepast. Wat betreft het woningfonds van de gezinnen meen ik dat de meesten wel moeten toegeven dat daar goed werk wordt verricht. Het is hét instrument bij uitstek om het verwerven van een woning mogelijk te maken. In die zin valt het te betreuren dat er wordt gesnoeid in de middelen die het Fonds van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ter beschikking krijgt.

Een actualisering van het beheerscontract tussen het Gewest en het Fonds wordt in het vooruitzicht gesteld. Bij de nieuwe samenstelling van de Raad van Bestuur is het van groot belang dat de eventuele afgevaardigden van de gewestelijke overheid een band hebben met de gezinsbeweging om vanuit eenzelfde geest als eenzelfde dynamiek als vandaag een beleid te voeren dat de gezinnen in de grootstad verankert. Een sterkere vertegenwoordiging van de gewestelijke overheid zou toch niet mogen gelijk staan met het paralyseren van een door iedereen erkende en goedwerkende instelling.

Huisvesting is natuurlijk niet het enige dat mensen voor de stad doet kiezen. Het is echter wel één van de eerste en meest belangrijke zaken. Een tweede belangrijk element is de leefomgeving waarin de woning staat. Hierbij verdient een idee van stadsrenovatie via een geïntegreerde wijkaanpak alle lof. Geïntegreerde wijkaanpak heeft te maken met huisvesting en ruimtelijke ordening. De inrichting van de openbare ruimte moet immers rekening houden met kinderen die er spelen, jongeren die willen sporten, ouderen die rustig willen wandelen of gewoonweg ergens neerzitten. Zij heeft verder ook te maken met verkeer en handel, maar evengoed met het onthaal, het samenleven en de participatie van alle inwoners. Overal dient de inwoner centraal te staan.

Een bijzondere hulp om bewoners van de minstbegunstigde wijken te responsabiliseren voor hun leefomgeving en om bewoners op positieve wijze met mekaar in contact te brengen, kwam en komt van verenigingen die zich bezighouden met de samenlevingsopbouw in deze wijken. In reactie op wat de heer de Patoul hier vanmorgen heeft gezegd, wil ik hier benadrukken dat deze verenigingen zich inzetten voor alle inwoners, ongeacht hun

taalaanhorigheid of enig ander onderscheid. Daarom is de opmerking van de heer de Patoul dat er teveel Nederlandstalige organisaties zijn die zich op dat terrein engageren, zo volkomen onterecht en onbegrijpbaar. Zijn uitspraken getuigen eerder van een Fransdolheid en van bijzonder weinig kennis van wat er op het terrein gebeurt. (*Protest van de heer de Patoul*)

Mijnheer de Patoul, u kunt zelf op het terrein gaan vaststellen hoe deze verenigingen werken en u zult zien dat zij de waarderding van alle inwoners wegdragen.

De bedoelde organisaties hebben zich verenigd in het netwerk Woonomgeving. De halvering van de subsidies voor deze VZW's vergroot de moeilijke omstandigheden waarin de betrokken organisaties dienen te werken. Minister Hasquin stelt voorop dat hij een evaluatie van het verrichte werk wil laten maken. Ik wil er bij hem op aandringen dat dit zeer spoedig gebeurt en dat bij de eerste aanpassing van de begroting 1996 een aanvullend krediet wordt toegekend aan die VZW's die de evaluatie goed hebben doorstaan. Daarenboven pleit ik ervoor dat men afstapt van de projectmatige aanpak en dat men kiest voor een programmafinanciering voor meerdere jaren, zeker voor die instellingen waarvan de doeltreffendheid bewezen is. Samenlevingsopbouw is immers steeds een langdurig proces en vraagt een enorme inzet van de professionelen. Op deze manier kan tegemoet worden gekomen aan de doelgroep zelf en aan de veldwerkers die beiden een minimum aan stabiliteit nodig hebben voor succes.

Het moet duidelijk zijn dat de Gewestregering van Brussel een aantrekkelijke woonstad moet maken. Dat moet de zorg zijn van de héle Regering. In die zin zou de versnipperde verdeling van de bevoegdheden inzake huisvesting, stadsrenovatie en ruimtelijke ordening over verschillende Ministers en Staatssecretarissen geen bron van bezorgdheid mogen zijn. Maar men weet maar nooit. Samenwerken, coördineren is niet louter een kwestie van goede technische afspraken, maar ook van een gelijklopende visie en van menselijke compatibiliteit. Ik heb begrip voor het feit dat de partners in deze nieuwe coalitie elk hun deel in de verantwoordelijkheid willen opnemen. Maar ik herhaal dat goede coördinatie en voldoende eensgezindheid over de basisopties noodzakelijk zijn om de Brusselse bevolking over vier jaar positieve resultaten te kunnen voorleggen. Hopelijk zijn de voorbije drie maanden voldoende geweest om de nieuwe regeringsploeg te «roderen» en kan zij gesterkt door de goedgekeurde begroting 1996 eensgezind aan het werk gaan. (*Applaus*).

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'aborderai principalement la Division 12, consacrée à la politique des déplacements et des travaux publics, et partiellement la Division 16.

J'aimerais d'emblée donner deux qualificatifs au budget «Déplacements» du Ministre Hasquin : opaque et insoutenable.

Opaque parce que, contrairement aux grandes revendications passées des libéraux quant à la transparence des budgets, nous avons droit, aujourd'hui, pour le programme de dotation à la STIB qui représente près de 70 pour cent du budget «Communications et travaux publics» à un poste budgétaire fourre-tout qui, soi-disant, regroupe en un poste les différentes allocations octroyées à la STIB. Je dis bien «soi-disant» puisque ce que le Ministre appelle «allocation métro» reste, quant à elle, bien distincte du pot commun.

Cette opacité, le Ministre la traduit, quant à lui, par une volonté de responsabilisation des gestionnaires de la STIB et une plus grande autonomie de celle-ci. Voilà deux grandes formules

tout à fait pernicieuses car je relève, dans le rapport de la Commission, les précisions du Ministre quant à cette plus grande autonomie : le Ministre aura recours à un commissaire du Gouvernement auprès de la STIB et à un chargé de mission pour assurer ce qu'il nomme une «autonomie contrôlée de la STIB». Par ailleurs, il nous annonce une modification de l'ordonnance de 1990 sur l'organisation des transports en commun qui visera à limiter la garantie de la Région au montant de l'endettement de la dette actuelle de la STIB, c'est-à-dire 19,5 milliards. Il s'agit, pour le Ministre, de garantir la Région contre, dit-il, des «emprunts irresponsables» que pourrait opérer la STIB. Voilà donc comment le Ministre garantit une plus grande autonomie d'un outil indispensable pour Bruxelles : il le contrôle et le soupçonne d'emblée de se lancer dans des opérations irresponsables.

La dotation STIB, en regroupant aujourd'hui diverses allocations budgétaires, ne rend plus identifiables les compositions de la STIB. Il nous est impossible, par exemple, de discerner l'évolution dans le temps des charges d'intérêt. Ajoutons à cela que ce principe n'a pas été formalisé dans un nouveau contrat de gestion, mais on sait aujourd'hui la crédibilité que l'on peut donner à ces contrats dans lesquels le Gouvernement régional n'hésite pas à donner des coups de canif.

Nous trouvons ce budget insoutenable pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parce qu'il limite la garantie de la Région vis-à-vis de la STIB à son endettement actuel de 19,5 milliards tout en permettant un endettement de celle-ci puisqu'elle devra aller au-delà des 19,5 milliards en réalisant des investissements indispensables et prévus, comme l'achat des rames de métro en 1996, sans parler des extensions futures ni de la construction d'une nouvelle remise de métro à Demets. Le Ministre veut-il en arriver à faire implorer la STIB ? Le rééchelonnement de la dette de la STIB devrait permettre, dit-il, d'augmenter les capacités d'emprunt de celle-ci. N'y a-t-il pas là un réel risque de déglissement de la STIB car l'exploitant est poussé à emprunter sans le soutien régional ? Ce raisonnement contient des invraisemblances qui peuvent, à terme, étouffer la STIB, à moins que l'étalement des remboursements d'emprunts ne masque en réalité la possibilité de réaliser les grands rêves «métro» du Ministre Hasquin.

Ce budget est également insoutenable parce que le regroupement du budget STIB et l'augmentation du budget global ne peuvent cacher une diminution de 400 millions des moyens alloués à la STIB. Si l'on peut comprendre que celle-ci participe quelque peu à l'effort d'économie régionale, il faut s'inquiéter de cette réduction quand on entend les volontés futures du Ministre en ce qui concerne ses investissements en matière de métro ou sa volonté de participer au paiement du RER. Et son budget actuel le démontre déjà clairement : le réseau de surface, tant dans son entretien que dans son organisation ou dans les investissements fera les frais des économies imposées. Comment, avec 400 millions d'économie, la STIB va-t-elle promouvoir les transports en commun, améliorer son service à la clientèle, tant sur le plan du maillage du réseau que sur celui de la fréquence et de la régularité ? On maintient l'outil sans augmenter l'offre.

Par contre, et c'est pourquoi nous déposons un amendement, l'allocation destinée aux «travaux à exécuter en vue d'assurer la promotion et la modernisation des transports urbains» et qui, dans les annexes de M. Hasquin, devient curieusement ou plutôt significativement l'allocation «métro» non seulement n'est pas regroupée dans l'allocation STIB mais ne concerne, comme le titre l'indique, que des investissements et des entretiens métro. La proportion d'investissement est de 80 pour cent pour le métro et 13 pour cent pour le réseau de surface, sans compter les 75 millions réservés à des études pour le bouclage de la petite ceinture et le métro Erasme.

Par contre, aucune étude concernant la réalisation de deux lignes rapides de trams: l'exploitation d'un «56» Boulevard Carême et d'un «99» desservant le quartier Paepsen pour remonter vers Forest, la place Louise et pourquoi pas l'ULB. On peut sérieusement se demander si une meilleure desserte d'Erasmus et des quartiers voisins importe réellement au Ministre puisque tout le monde sait qu'elle pourrait rapidement se réaliser en surface à moindre coût. Je tiens à vous rappeler que tous les scénarios de tracé vers Erasmus ont été établis en 1992 par une étude et que le bouclage de la petite ceinture a été envisagé dans l'étude IRIS.

En ce qui concerne les rêves de métro du Ministre, c'est l'aveuglement total, puisque les chiffres avancés à la presse de 2,6 milliards pour Erasmus sont totalement faux et que, même pour «un métro dans son plus simple appareil», il faut compter au moins le double de ce que le Ministre avance puisqu'on apprend qu'une note de son administration fait état de 4 milliards pour Erasmus, de 2,2 pour le bouclage, de 478 millions pour le prolongement jusqu'à la station Roi Baudouin, de 2,52 milliards pour l'acquisition de matériel roulant et de 180 millions pour le coût d'exploitation générale. Soit 10,678 milliards au total. On est loin des chiffres avancés par le Ministre en séance du 18 octobre alors qu'il possédait déjà les chiffres cités.

M. Hasquin nous ment donc en séance et, en commission du Budget, il ne répond pas aux questions. Je regrette qu'il ne soit pas présent pour m'entendre.

M. Eric André, Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre de l'Aménagement, du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Ce sera peut-être sous une autre forme mais, en substance, je rapporterai vos propos à M. Hasquin, Madame Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — En ce qui concerne donc le réseau de surface, le Ministre n'a pas voulu répondre à mes questions en commission qui ont été traitées de banales. Et excepté les travaux à Forest avenue Wielemans Ceuppens et les initiatives prises pour les trams et bus au centre ville, nous n'avons donc aucune précision quant au renouvellement des anciens bus Volvo, de la rénovation des trams 7 700 et 7 900, des modifications des itinéraires de lignes sur le réseau, de l'avenir d'axes importants comme la chaussée de Charleroi, d'Helmet, de Neerstalle. Tout cela est banal! Aucun plan en quatre ans — c'est aussi une question banale — pour les investissements ou tout simplement pour une politique de gestion des déplacements de manière générale. C'est toujours banal! Pas un mot sur l'étude IRIS pourtant terminée et qui se trouve au cabinet.

Mais il paraît que nous aurons un exposé en février. Aucune allusion n'est faite au PRD si ce n'est que le Ministre signale qu'il est budgétairement irréalisable. M. Picqué sera content! Aucun mot non plus sur les futurs plans communaux de déplacements. Il n'y a rien non plus concernant un soutien financier de l'expérience de la ligne 26 SNCB ou d'une ligne 28 à rétablir en partie. Quant à la politique en faveur des vélos, c'est le non catégorique pour la piste cyclable de la rue de la Loi pour laquelle des engagements avaient pourtant été pris. Mais ce sont par contre des projets d'itinéraires venant d'Auderghem et de Woluwe-Saint-Lambert.

J'imagine que l'objectif de ces réalisations est que MM. Hasquin et Gosuin puissent rejoindre leur cabinet à vélo. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. Eric André, Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre de l'Aménagement, du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je pense également à un itinéraire uclois, Madame Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — M. Hasquin dit lui-même que certains hommes politiques font passer des trams en face de chez eux. Je peux donc annoncer aujourd'hui que MM. Hasquin et Gosuin font réaliser des pistes cyclables pour effectuer le trajet de leur domicile à leur lieu de travail, ce dont je me réjouis.

Je puis annoncer un scoop: le troisième itinéraire cyclable prévu viendra d'Anderlecht. J'imagine donc que ce sera pour M. Tomas que je vois parmi nous.

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre-Président. — Je n'y suis pour rien... mais je roule à vélo!

Mme Evelyne Huytebroeck. — Vous aurez votre itinéraire cyclable!

Je ne suis pas la logique du Ministre Hasquin qui veut absolument faire passer les cyclistes dans les rues secondaires, cela pour éviter les accidents. Ou serait-ce pour éviter de gêner les automobilistes? Le Ministre doit savoir qu'une ville ne peut être cyclable que si elle intègre, dans un même trafic, cyclistes et automobilistes, respectueux les uns des autres, et non en les confinant chacun dans des espaces distincts.

Je pense enfin que ce budget est insoutenable pour notre Région parce qu'il est tout le contraire d'un projet de développement durable. Alors que nous savons que 70 pour cent de la pollution en ville provient de la circulation automobile et que le Ministre FDF de l'Environnement se donne des objectifs ambitieux pour réduire — et nous ne pouvons que l'approuver — cette pollution, que la Région dépense de gros budgets pour remédier aux problèmes de pollution et qu'enfin la Belgique a ratifié la Convention de Rio qui prévoit des réductions drastiques des pollutions à l'horizon de l'an 2000, on ne trouve rien dans le chapitre «déplacements» qui vise à réduire le trafic automobile en ville. Je ne lis aucune phrase qui vise à endiguer le flot des voitures, qui chaque jour, déferle sur la ville.

Je connais peut-être d'avance la réponse du Ministre: la solution réside dans les projets de métro; je lui répondrai qu'aucun métro au monde, si étendu soit-il, n'a jamais diminué la circulation automobile; je ne prendrais que Paris comme exemple. Si la réalisation d'un réseau RER aboutit, si des parkings de dissuasion sont conçus sans être accompagnés de mesures radicales de gestion et de diminution du trafic automobile en ville, nous n'arriverons jamais à remédier aux problèmes de pollution, ni à améliorer la qualité de vie en ville ou même à faire revenir des habitants dans une capitale congestionnée.

M. Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Vous faites les questions et les réponses!

Mme Evelyne Huytebroeck. — Comme mes questions sont toujours «banales», j'ai peur des réponses. Je facilite votre boulot!

J'en viens au budget des Travaux publics et je me réjouis de la présence de M. Eric André.

Le budget se caractérise, comme nous dit le Ministre, par une amélioration substantielle de la mobilité; il ne nous dit cependant pas s'il s'agit de mobilité automobile, des transports publics, des cyclistes ou des piétons. En examinant les programmes en annexe du budget, j'intitulerais plus ce budget comme un budget «routes» avec des sommes très honorables pour la gestion du trafic, les signalisations dans les tunnels ou les contrôles de pollution dans ces fameux tunnels que nous a légués l'Etat fédéral.

Autre cadeau budgétaire que nous a légué le fédéral: je veux parler de 900 millions relatifs aux litiges passés. Je fais remar-

quer ici que les sommes inscrites en 1996 sont faibles par rapport à ce montant et que nous devons nous attendre à supporter des coûts dans les années à venir.

Les aménagements routiers qui pouvaient diminuer la circulation automobile, comme un bon aménagement de l'avenue Charles-Quint — comme je m'y attendais, je vois M. Béghin sursauter —, ne se feront pas en 1996 alors qu'il s'agit là d'une artère principale d'entrée et de sortie... (*Protestations de M. André.*) Monsieur André, cela fait des années qu'on parle de l'avenue Charles-Quint et qu'une étude est en cours depuis trois ans...

M. Eric André, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Pour moi, il n'y a que trois mois, je vous rassure.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Il serait grand temps de prendre en considération les riverains de cette avenue et des quartiers avoisinants.

Si vous n'investissez pas avenue Charles-Quint, vous le faites, par contre, dans la conception d'un serveur qui, actuellement, m'apparaît plus comme un gadget routier que comme un véritable régulateur de trafic. Que pensez-vous faire des données produites par ce serveur ?

Je tiens à répéter notre souhait, Monsieur le Ministre, de voir à l'avenir les investissements pour les pistes cyclables plus clairement identifiés au sein des investissements pour travaux routiers.

J'espère enfin que l'audit commandé au Plan vert et concernant la gestion des plantations le long des voiries et l'entretien de celles-ci pourra rapidement permettre une gestion plus rationnelle, plus économique et écologique.

J'en viens au dernier programme de la division 12 concernant le canal et la zone portuaire. Nous l'avons déjà dit : à quoi sert un contrat de gestion s'il n'est pas respecté ? Et, dans ce cas, il ne l'est pas puisque la dotation au Port diminue de 12 millions et je précise que ce contrat de gestion n'a été réalisé qu'il n'y a que quelques mois.

Je ne peux qu'adhérer aux objectifs du Ministre qui sont de développer la politique portuaire, de renforcer sa vocation économique et de valoriser la zone TIR. Et à ce sujet, je l'invite à négocier très fermement avec la SNCB. Je crains seulement qu'avec un budget à la baisse, ce qui doit être le poumon économique de notre Région ne puisse se développer plus qu'avant. Car avec quel budget assurerez-vous le nécessaire dragage du canal, développerez-vous des entrepôts nouveaux attendus par les entreprises, en bref, induirez-vous une dynamique que la zone attend depuis trop longtemps ?

Je m'inquiète aussi des budgets alloués à la relocalisation des entreprises du bassin Béco. Cette dotation a été réduite de 5 millions. Or, on connaît l'historique de ces relocalisations et les mésaventures de plusieurs entreprises qui ont souffert des incertitudes et des retards dans les calendriers des relocalisations. Nous attendons avec impatience la finalisation de ce dossier promise par le Ministre, tout comme, dans un autre registre, des concrétisations dans le dossier du transport des déchets ménagers par voie d'eau.

Je conclurai par une incursion dans la division 16 qui concerne également le Ministre André. Il s'agit des sites économiques désaffectés. Nous nous étions tous retrouvés en mars dernier dans une belle unanimité pour voter l'ordonnance de réhabilitation des sites économiques désaffectés. Aujourd'hui, on ne peut que constater les très faibles moyens octroyés à cette activité. Or, non seulement le cabinet de l'ancien Ministre avait

déjà réalisé un inventaire, mais également la Chambre de commerce il y a quelques années. Je pense qu'il s'agit d'une actualisation qui ne devrait pas prendre trop de temps. En Wallonie, je crois me souvenir qu'une ordonnance du même type fonctionne depuis de nombreuses années déjà et a permis la réhabilitation de nombreux sites. Si l'ordonnance bruxelloise a été votée à l'unanimité en mars, je pense que c'était parce que tous les partis estimaient qu'elle était réalisable. J'attends donc du Ministre responsable qu'il la concrétise.

On en a parlé suffisamment à cette tribune, Bruxelles doit garder ses entreprises, Bruxelles doit aussi attirer les entreprises et leur offrir des espaces. Il y a là un outil, pour lequel j'en conviens il faut des budgets, mais qui peut être à terme producteur d'emplois et de dynamisme économique, et notre Région en a un réel besoin. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO et PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, Chers Collègues, la politique des relations extérieures n'est généralement pas considérée comme l'une des priorités de notre Région. Parfois même, des propos sont tenus sur son caractère accessoire, voire incongru. Cet effacement eu égard aux relations internationales, déjà symptomatique dans le cadre de l'Etat fédéral, connaît si l'on peut dire son apogée dans notre Région. Je ne vous ferai pas l'injure, Monsieur le Ministre des Relations Extérieures, de dire que vous partagez un tel sentiment; et je me félicite par ailleurs que le Président de notre Assemblée avait à plusieurs reprises manifesté son souci de l'image de Bruxelles à l'extérieur.

Mais nous devons bien constater que nous ne sommes pas légion à partager une telle préoccupation. Et peut-être faut-il voir dans cette désaffection l'une des causes de la diminution des crédits alloués à la politique des relations extérieures: de 322,5 millions en 1992, on est passé à 165 millions en 1996, soit pratiquement un rapport de 2 à 1 en moins de cinq ans. Or, et vous l'avez souligné vous-même dans l'exposé général joint au budget, Monsieur le Ministre des Relations Extérieures, l'autonomie externe des régions a été consolidée et étendue depuis la réforme de l'Etat de 1993.

Bref, nos obligations augmentent, et nos moyens diminuent.

C'est pourquoi il me paraît que nous ne pourrions pas faire l'économie, au cours de l'exercice budgétaire qui va s'ouvrir, d'une réflexion globale sur notre politique des relations extérieures; et où, mieux que dans ce Parlement, pouvons-nous débattre de ce domaine de nos compétences? Le groupe PRL-FDF, Monsieur le Ministre des Relations Extérieures, est demandeur d'un tel débat, qui permettra de mesurer l'importance d'une politique des relations extérieures pour notre Région, d'en affiner les contours, et d'en tirer des conclusions tant qualitatives que quantitatives.

Permettez-moi, en prélude à ce débat nécessaire, d'exprimer quelques considérations générales et particulières qui ont trait, Monsieur le Ministre des Relations Extérieures, à votre domaine de compétence.

Il me paraît tout d'abord que l'humilité de mauvais aloi, ou même l'autodérision dont, trop souvent, le personnel politique de notre Région fait preuve par rapport aux compétences internationales qui nous sont dévolues, devrait cesser de se manifester. Il est temps, me semble-t-il, de souligner que, même si nous ne disposons pas des attributs de la souveraineté internationale, notre Région, son nombre d'habitants, sa place dans l'Europe et le monde, sa dimension économique lui permettent de compter à l'extérieur. Personne ne songe à dénigrer la place et le rôle du

Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de l'Union européenne. Eh bien ! sans tomber dans l'excès inverse du chauvinisme borné, n'ayons pas peur, nous, Région de Bruxelles, d'exister sur la scène internationale et d'y faire entendre notre voix !

Puis-je me permettre de vous dire, Monsieur le Ministre des Relations Extérieures, combien ce plaidoyer que, j'en suis convaincu, vous partagez, doit être constamment porté par vous, non seulement dans l'enceinte politique régionale, mais aussi auprès des décideurs économiques de notre Région ? Comme en d'autres domaines, dans cet Etat fédéral, nous devons compter sans cesse davantage sur nous-mêmes, et cela est valable dans le domaine des relations extérieures. Il est donc important que chacun en soit bien convaincu.

Pour autant, cette affirmation de notre compétence internationale et de ses avantages, à court, moyen et long terme pour la Région et ses habitants, ne peut se concevoir sans outils. Et ceux-ci doivent être d'autant plus performants que leurs moyens d'existence sont mesurés. Je voudrais, à cet égard, citer trois exemples.

Premier exemple : notre représentation auprès de l'Union européenne. Notre Région dispose d'un attaché qui nous représente, nous informe, agit en notre nom. Si vous souhaitez que le pouvoir législatif s'intéresse davantage à la politique extérieure de la Région, il ne serait pas inutile qu'un rapport régulier des activités de cet attaché soit adressé à cette Assemblée, et que son audition, par la commission parlementaire compétente, soit organisée.

Deuxième exemple : la collaboration bilatérale. Nous avons conclu des accords de coopération avec Berlin et Washington. Quels en sont aujourd'hui les résultats ? Le choix de Washington, vu l'éloignement, était-il pertinent ? Il serait utile de discuter ici du rapport coût-avantages de ces opérations, avant d'en envisager d'autres, comme celle que personnellement je caresse ; l'idée d'un accord de coopération avec Genève.

Troisième exemple : le Bureau de liaison Bruxelles-Europe. Lors de sa constitution, le compromis d'Edimbourg n'était qu'un rêve, et, dès lors, les objectifs de départ de cette ASBL, qui reçoit cette année une subvention, en augmentation, de 27,5 millions, ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui. Quant aux conseils communaux des jeunes, le nouveau jeu de rôle imaginé par le Bureau de liaison Bruxelles-Europe, est-il en phase avec la mission de l'ASBL ? Bref, ne serait-il pas utile, là aussi, d'assurer une performance maximale d'un outil qui compte pour 16,5 pour cent des crédits de votre département ?

Enfin, permettez-moi de citer cet outil de promotion extérieure de la Région qu'est le magazine *Brussels Today*. Je ne m'étendrai pas sur l'utilisation, que je déplore, de l'anglais dans le titre de ce périodique ; mais j'avoue que, comparé aux publications de promotion et de prestige d'autres Régions, ce magazine fait piètre figure. Le Gouvernement, qui subventionne ce périodique, pourrait en tout état de cause demander à son éditeur — sans pour autant se montrer bégueule — de s'abstenir d'y publier systématiquement des annonces roses qui ont leur place dans d'autres publications.

Ces quelques exemples indiquent, je crois, l'urgence d'un débat approfondi sur la politique des relations extérieures de la Région et sur la meilleure efficacité de ses outils. Le capital que représente le nom de Bruxelles en Europe et dans le monde doit être exploité au mieux des intérêts des Bruxelloises et des Bruxellois, avec ce que cela représente comme potentialités d'emploi, de développement des communications, d'épanouissement culturel. Notre Parlement peut contribuer à la réussite de ce projet. Quelles que soient nos convictions politiques, nous avons tous quelque chose à gagner, car nous sommes tous des

Bruxellois. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité et sur certains bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lemmens.

M. Juan Lemmens. — Monsieur le Président, Chers Collègues, le budget que nous examinons aujourd'hui m'inspire plusieurs réflexions. La première concerne l'emploi.

Le tourisme, et particulièrement le tourisme d'affaires, doit être soutenu. Cela implique une réelle uniformisation des services bruxellois de tourisme, à travers le TIB, mais aussi un partenariat actif avec les services de tourisme des autres régions d'Europe.

L'aide à domicile aux familles et au troisième âge, les gardes d'enfants, etc. — ce que vous appelez le non-marchand alors que ce sont des activités économiques dégageant un excédent de recettes par rapport aux dépenses — méritent des exonérations fiscales fédérales.

Les PME recèlent un gisement d'emplois important en Région bruxelloise. D'après le Front national, le système de primes à l'emploi régional existant actuellement comporte des faiblesses. En effet, peu de PME en connaissent l'existence, la dépense budgétaire couvre un nombre réduit de PME et, par ailleurs, cette prime entre en concurrence avec d'autres primes fédérales, comme le plan d'embauche des jeunes.

Le Front national propose dans son programme la suppression progressive des charges sociales pour les bas et moyens salaires et un écrêtement des charges pour les hauts salaires : la TVA sociale serait introduite pour compenser les pertes de recettes. La solution au coût de l'embauche se trouve principalement dans les mains du pouvoir fédéral.

Le problème de l'épuration de l'eau fait partie des dossiers prioritaires. Le Front national préconise un investissement massif de la Région et des partenaires intéressés. La mise à niveau au coût réel du prix du mètre cube d'eau n'est pas encore à l'ordre du jour du budget 1996 de notre Région. Le FN craint néanmoins que les petits revenus en fassent les frais dans les prochains budgets. Le FN demande un débat sérieux sur la problématique de l'eau en Région bruxelloise, en concertation avec les autres Régions.

L'économie s'est mondialisée et est organisée par zones. La création d'un guichet unique des entreprises ne peut se concevoir hors des Euro Info Centres, développés par la Commission européenne. L'exploitation des réseaux de recherche de partenaires BRE et BC-NET, ainsi que des programmes de rencontres directes Interprise et Europartenariat, doit être réalisée dès le début de la vie d'une entreprise bruxelloise.

La politique d'aide économique de la Région bruxelloise doit s'orienter vers l'information et la mise en œuvre de politiques d'accueil des acteurs économiques. Le Front national considère que les subsides à l'expansion économique, tels qu'ils sont prévus dans le budget actuel, relèvent d'une économie « usinière » et doivent être réorientés vers les échanges de données et d'informations.

L'information électronique est devenue le véritable moyen d'échange et tend à remplacer le travail physique, les matières premières et même le capital. Beaucoup d'activités économiques débordent nos frontières et ne sont de ce fait plus exclusivement reliées à la Région bruxelloise. Pour ces raisons, les subsides pour l'expansion économique sont de moins en moins recherchés — moins de 50 pour cent de degré d'utilisation de subsides en 1995, car tout simplement inintéressants ou inadéquats.

Par contre, les entreprises sont voraces en données scientifiques ou d'environnement et exigent d'être informées en temps réel.

Nous pensons donc que les crédits budgétaires à l'expansion économique doivent être réorientés vers l'information et la rapidité d'obtention de celle-ci. La publicité la plus large doit être faite pour les indicateurs utilisés dans les bases de données car les stratégies économiques se décident souvent sur le type d'indicateur utilisé pour lire une base de données ou un budget. Le savoir est donc plus que jamais un enjeu économique et tend même à supplanter le capital.

Prenons l'exemple de l'arrivée de Chrysler: il ne s'agit pas seulement d'une implantation nouvelle en Région bruxelloise; il s'y mêle l'urbanisme, la fiscalité, l'enseignement, les télécommunications, l'infrastructure. Or, chacun des éléments relève d'une bureaucratie spécifique avec son budget, son organisation, sa couleur politique, ...

La seule solution est alors de créer des *Task Forces* rassemblant toutes les compétences voulues pour régler un problème spécifique. D'une bureaucratie verticale, vous passez à des organisations souples, motivées et pluridisciplinaires. Ce qui m'amène à encourager la très timide réforme de l'administration bruxelloise.

Un CD-ROM de démarrage des entreprises devrait être distribué lors de leur création et couvrirait toutes les questions qu'un entrepreneur peut se poser en matière fiscale, sociale, économique, ...

Les critères d'intervention de la SDRB — partenariat privé et public, zones où il existe une mixité de fonctions, logements neufs ou rénovation industrielle, tissu urbain déstructuré — me semblent honorables et peuvent être subsidiés comme prévu au budget.

En ce qui concerne le transport des marchandises à Bruxelles, la Région est intéressée au capital de Philips et, pourtant, le budget ne prévoit aucune dépense pour l'informatisation des voiries. Il serait peut-être temps de consulter le programme Philips de déplacement urbain par satellite CARIN qui détecte les zones embouteillées et est capable de donner des instructions vocales aux conducteurs. Pourquoi ne pas y adjoindre aussi une possibilité de réservation des emplacements de parking pour les déchargements de marchandise? Tout autre automobiliste venant se garer pendant le délai de réservation serait averti par le programme CARIN. Cela permettrait d'économiser 10 pour cent des temps de déplacement et d'éviter les stationnements en double file des livreurs.

Le Port de Bruxelles doit continuer à être soutenu et les installations de stockage modernisées et informatisées afin de se conformer à la notion de « temps réel » demandée par les entreprises.

Quant aux transports en commun à Bruxelles, notre Région n'avait pas à l'origine les caractéristiques pour accueillir le métro. Les responsables de l'époque en ont décidé autrement. Le Front national comprend qu'aujourd'hui il faille dès lors achever ce qui a été entamé: petite ceinture, liaison Erasme. Nous pensons néanmoins que les dépenses supplémentaires liées à ces investissements lourds auraient dû être compensées par des économies découlant, par exemple, de la fermeture du métro après 21 heures, de l'amélioration des transports en surface et d'une exonération pour les passagers du montant de prise en charge des taxis entre 21 et 24 heures.

(M. Armand De Decker, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Armand De Decker, Voorzitter,
treedt opnieuw op als Voorzitter)

Le Front national souhaite une collaboration accrue entre la Région et les communes, notamment en matière de propreté

publique: l'Agence Bruxelles propreté pourrait contractuellement reprendre à sa charge certaines voiries communales mal entretenues. Le Front national souhaite également la mise à l'étude — (non prévue dans le budget actuel) — de la création d'un corps de police régional et une redéfinition des compétences des polices communales.

Le Front national regrette que les moyens budgétaires manquent aux services d'incendie pour faire inspecter les chauffe-eau des logements sociaux des quartiers d'habitat ancien et des kot d'étudiants. Chaque année, Bruxelles compte au moins quatre cents hospitalisations pour intoxication par le monoxyde de carbone, dont quarante ont une issue fatale.

En matière de logement, d'après le FN, les critères d'intervention du Fonds du Logement doivent être revus. L'aide à la propriété doit être reconvertie en aide à la formule de location avec option d'achat. Les familles « éclatées » ou monoparentales doivent être privilégiées et les conditions de revenu maximum revues à la baisse afin de concerner les minimexés et chômeurs. L'achat de logements sociaux par leurs occupants doit être encouragé par des prêts à taux réduits et le produit de la vente de ces logements réaffecté dans la création de nouveaux logements sociaux.

A ceux qui nous parlent de démocratie, je réponds: « Quel est votre avis, Mesdames, Messieurs, sur l'exclusion des francophones et assimilés du logement social en Flandre par des partis qui aujourd'hui sont au pouvoir dans notre Région? »

Enfin, venons-en aux techniques budgétaires.

Les opérations *one-shot* et les épuisements de réserves constituées les années précédentes ne pourront éternellement sauvegarder vos équilibres budgétaires. Les rebudgétisations et autres « diminutions de l'encours » cachent mal la capacité d'emprunt sans limites que la majorité ne parvient toujours pas à restreindre. Pas de trace non plus du *zero base budgeting* qui consiste à classer les postes budgétaires de dépenses selon leur ordre de priorité.

Le budget actuel n'est donc pas fort différent de celui que les majorités précédentes présentaient, et ce malgré le retour aux affaires des libéraux. Le contribuable bruxellois dépendra dans deux ans de la solidarité fédérale: les classes moyennes bruxelloises quittent Bruxelles pour ses *suburbs* et les ressortissants étrangers, qui dépendent plus souvent qu'à leur tour des subsides sociaux, y arrivent à 19 580 en 1995. L'augmentation totale de 2 510 personnes en 1995 par rapport à 1994 est largement tributaire de l'arrivée de migrants étrangers: candidats réfugiés politiques et économiques principalement.

L'attractivité de la capitale est ainsi inversement proportionnelle à la nationalité et à la richesse des candidats bruxellois. Tout cela alors que la dette cumulée annoncée, y compris les emprunts garantis, dépasse, d'après le FN, les 130 milliards. Pour toutes ces raisons, ce budget ne peut être soutenu par le FN. (*Applaudissements sur les bancs du Front national.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, mon intervention sera brève. Dans le cadre de la problématique du logement, je voudrais poser une première question qui n'est pas d'une importance capitale: est-il vrai que le Président de la Volksunie est passé à l'émission « Avis de Recherche » pour trouver un Président de la SRLB?

En effet, si nos informations sont exactes, il aurait fallu de nombreuses semaines pour trouver un membre de la Volksunie — il n'y en a plus « des masses » dans la Région! — qui soit

compétent en matière de logement social. J'attire votre attention sur l'évolution politique. Cela ne remet pas en question le profond respect que nous éprouvons pour nos Collègues de formations démocratiques. Mais nous devons bien constater que moins certaines formations politiques obtiennent de résultats, plus elles reçoivent de places puisque, dans la nouvelle structure du Conseil d'administration de la SRLB, la Volksunie hérite de deux mandats, notamment du mandat présidentiel.

Cette question nous permet d'établir une sorte de parallélisme, pour employer des termes qui avaient fait mouche, entre le profil taurin ou coyote de certains néerlandophones et les amygdales de M. Maingain et de ses amis.

En effet, je voudrais stigmatiser la distorsion qui existe entre les déclarations enflammées de M. Maingain au moment de son accession à la présidence du FDF et la réalité à laquelle sa formation politique s'empresse de souscrire.

Je tiens à rappeler à nos collègues du FDF que, par Président interposé, ils ont, à l'époque, apprécié les formules matamoresques. Il est facile de faire des coups de gueule, surtout lorsqu'ils ont lieu devant un public de militants. Je songe entre autres aux épithètes sympathiques que M. Maingain a adressées à certains néerlandophones, notamment à MM. Van den Brande et Dehaene. Il est très facile de faire de telles déclarations, le jour de son élection, devant un public de militants, dont certains — cela se produit dans toutes les formations politiques — sont vraiment chevillés, voire fanatisés.

Je souhaiterais que, devant ce même parterre de militants, M. Maingain explique pourquoi la Volksunie, qui ne compte plus qu'un seul membre dans notre Région...

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Il n'en a jamais eu davantage.

M. Michel Lemaire. — ... avec l'accord du FDF, est mieux représentée que ce dernier au Conseil d'administration de la SRLB.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — La proportion est de 2-2.

M. Michel Lemaire. — Effectivement. Cela signifie que la Volksunie est nettement mieux représentée que votre formation politique.

M. Denis Grimberghs. — Cette proportion 2-2 vous satisfait-elle, Monsieur Cornelissen ?

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Il ne m'appartient pas de porter un jugement à cet égard.

M. Michel Lemaire. — D'une façon plus générale, nous exprimerons bien entendu quelques motifs d'insatisfaction, Monsieur le Ministre, et dans le souci constructif qui est le nôtre, certains d'entre eux seront repris sous la forme d'amendements. Par la suite, nous nous permettrons vous interpellé en fonction de l'évolution de certaines matières relevant de votre compétence, notamment le logement social.

Nous nous réjouissons également, Monsieur le Ministre, de votre volonté de confirmer deux initiatives que le PSC a apportées au cœur de la législature précédente. Je veux parler de la cotisation de solidarité, qui sera de plus en plus nécessaire, et de la volonté exprimée en commission de maintenir, dans le cadre du programme de constructions, une proportion significative de grands logements.

Je tiens encore à vous faire part de mes appréhensions quant à l'introduction, en dernière minute, d'un important dossier de construction de logements sociaux à Molenbeek.

De nombreux débats ont été menés au sujet de programmes annuels et triennaux. A la surprise théoriquement générale si je puis dire, ce dossier non prévu dans le budget de cette année risque de prendre la place d'un nombre important de dossiers qui sont d'ores et déjà constitués et soumis depuis plusieurs mois à la signature du Ministre. Je souhaiterais connaître votre point de vue à cet égard, Monsieur le Ministre.

Je dois encore attirer votre attention sur un élément important. Ces chantiers sont notamment prévus à Etterbeek, Uccle et Koekelberg et j'ose espérer que vous nous rassurerez à leur sujet. Toutefois, l'un d'entre eux, situé dans une commune voisine de Molenbeek et de Forest, nous semble fondamental. Je ne ferai pas de particularisme local, mais ce dossier nous paraît essentiel, non seulement par rapport à la volonté de développer une politique de logement social, mais surtout parce que le Fonds social européen s'est engagé à participer financièrement à la réalisation de ce projet, à concurrence de plusieurs dizaines de millions.

Or, des délais sont imposés. Si nous les dépassons, ces moyens financiers seront retirés. Dès lors, à l'issue d'une discussion budgétaire au cours de laquelle on a longuement parlé du rétrécissement des moyens financiers, il nous semblerait incroyable de ne pas saisir l'occasion qui nous est donnée de profiter de l'aide financière importante accordée par des organismes internationaux.

Je m'adresserai maintenant aux Ministres Chabert et Hasquin concernant la participation des Commissions communautaires.

M. Chabert pourrait-il remettre de l'ordre dans nos idées au sujet du caractère récurrent ou non de l'aide consentie par la COCOF à la Région ? Je présume que ce n'est pas la première fois que vous êtes interrogé à ce sujet, Monsieur le Ministre.

Par ailleurs, je dois bien constater, puisque nous disposons aujourd'hui des budgets ajustés 1995 et 1996 de la COCOF, qu'il n'y a pas de correspondance avec les projets de budget de la Région bruxelloise qui nous sont aujourd'hui soumis. En effet, si le budget ajusté 1995 de la COCOF prévoit une rétrocession sur le droit de tirage de 640 millions de la COCOF à la Région, je n'en trouve nulle trace dans les recettes de l'ajusté 1995 du budget régional.

En outre, pour ce qui concerne les recettes du budget 1996 de la Région, je relève, pour mémoire, que 1 154 millions sont prévus en provenance de la COCOF ainsi que 287,6 millions de la VGC et 273 millions de la CCC. A nouveau, il me semble que le budget de la COCOF ne prévoit pas une telle dépense pour ce qui la concerne.

Certes, M. Hasquin objectera sans doute qu'il faut attendre l'accord de l'Assemblée de la COCOF avant d'inscrire de tels montants en recettes au budget régional. Mais pourquoi une telle pudeur ici, alors que publiquement, M. Hasquin a annoncé avec force conviction par voie de presse interposée que la COCOF participera bel et bien au refinancement du budget régional ? Il s'en est d'ailleurs vanté puisque grâce à cette contribution « volontaire », on évitera, dit-il, d'augmenter les impôts pour les Bruxellois.

Je remercie déjà les Ministres pour la gentillesse avec laquelle ils répondront à toutes ces questions. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

M. le Président. — La parole et à M. Fripiat.

M. Roland Fripiat. — Monsieur le Président, le rapport fait au nom de la Commission des Affaires intérieures — et je m'en veux d'ailleurs de n'avoir pu assister à cette Commis-

sion —, chargée des pouvoirs locaux et des compétences d'agglomération — Transport rémunéré de personnes —, reprend l'exposé du Ministre concernant les taxis.

Je suis surpris de constater qu'il n'y a que trois petites lignes sur les nouveaux indicateurs communément appelés «Spoutnik», et je ne vois aucun chiffre.

Ce cadeau empoisonné pour les exploitants de taxis a coûté la bagatelle d'une vingtaine de millions de francs belges à la Région et le pire, c'est que les taximen refusent en grande majorité de poser cette espèce d'arbre de Noël sur le toit de leur voiture.

La raison est très simple. Il est vrai que pour lutter contre le piratage des taxis «appelés plaques chocolat» et autres, les différencier par un autre indicateur lumineux était la solution idéale. Mais, il n'était franchement pas nécessaire de transformer ces véhicules en de véritables sapins de Noël. De plus, ces lumineux font de plus en plus penser à ceux employés par la société Touring Secours.

Je puis vous dire que la société Barclay d'Amsterdam n'a pas correctement suivi le cahier des charges, et je vous le démontre.

Premièrement, la soi-disant gratuité d'un nouveau spoutnik offert par la Région bruxelloise aux exploitants de taxis, n'est en fait qu'un cadeau empoisonné et entraîne des frais d'installation onéreux par une société agréée, puisque ces frais s'élèvent à un montant de plus ou moins 7 500 francs, hors TVA, dès le départ. A cela, il faut encore ajouter l'obligation de rester en inactivité pendant ce montage dont la durée annoncée est de l'ordre de quatre heures environ, à raison de 600 francs de l'heure, d'où un coût supplémentaire de 2 400 francs.

Après avoir compulsé le cahier spécial des charges, n° 93002Bis du service A4-Taxis, j'ai constaté que certaines clauses administratives n'ont pas été rigoureusement suivies. Si je prends la page 20 du chapitre II, clauses particulières à certains marchés, Section 2 — Entreprises de fournitures Sous-section 1, Préliminaires des marchés — Eléments compris dans les prix de tous marchés de fournitures, je lis notamment: «Indépendamment des frais et faux frais à charge de l'adjudicataire prévus par divers articles du cahier général des charges et au présent cahier spécial des charges, le prix unitaire forfaitaire repris dans l'inventaire joint à la soumission doit comprendre, outre ce qui est prescrit comme objet de poste en cause dans le présent cahier spécial des charges: «Les emballages et la ou les livraisons dans la Région de Bruxelles-Capitale».

Je me pose alors la question: Pourquoi les taximen doivent-ils se déplacer en Région wallonne et aller à Louvain-la-Neuve afin de réceptionner leur Spoutnik? Ce n'est pas ce qui était prévu dans le cahier spécial des charges. Il y a donc lieu d'ajouter de nouveaux frais pour les exploitants: une perte de temps, une perte de carburant grâce au «cadeau» de la Région bruxelloise. Le prix de la course Bruxelles-Louvain-la-Neuve, sans attente, coûte environ 3 000 francs. Si j'additionne le montage de 7 500 francs hors TVA, l'inactivité de quatre heures, donc 2 400 francs et la course Bruxelles-Louvain-la-Neuve, 3 000 francs, le coût direct de cette opération atteint donc un minimum de 12 900 francs.

Deuxièmement, dans le cahier spécial des charges, clauses techniques dispositions générales, je lis: «Il occupe toute la largeur du toit du véhicule et est adapté à toutes les marques de voitures. Le placement et l'enlèvement sont aisés de manière à éviter l'endommagement de la carrosserie du véhicule.»

Or, il n'occupe pas toute la largeur du véhicule et n'est pas adapté à toutes marques de voitures puisqu'en réalité, ce lumineux n'est pas réglable vu sa rigidité. Il y a donc plusieurs

largeurs différentes selon le type de voiture. J'ai d'ailleurs téléphoné au service A4-Taxis de Mme Popescu, pour connaître les possibilités et en expliquant ce qui suit: «Je possède actuellement une Audi 80 et j'ai l'intention, dans six mois, d'acheter une Mercedes classe E, la largeur du toit de ces deux voitures étant totalement différente». Il m'a été répondu qu'il serait procédé à un échange de lumineux. Vu les lubies plus que courantes chez ces Messieurs et ces Dames les fonctionnaires, de quel délai bénéficieront les taxis de la Région avant de devoir subir de nouveaux changements? Les placements ne sont pas aisés du tout comme prévu: retirer ce sapin de Noël de chaque véhicule dure en moyenne quinze minutes et provoquera au fur et à mesure un endommagement du toit de la voiture: griffes et frottements.

Troisièmement, dans la description générale du cahier spécial des charges, je lis: «le voyant est composé d'une embase munie de fenêtres et adaptée à chaque toit de voiture (marque, type et année du véhicule)». Il n'y a aucune embase de protection, d'où une mauvaise étanchéité, ce qui provoquera inévitablement des courts-circuits, et ce n'est pas un fin joint en caoutchouc qui retiendra l'eau, d'autant plus que ce joint ne pourra jamais parfaitement épouser le toit de chaque type différent de véhicule.

Quatrièmement: Descriptions techniques — entretien. Je cite: «la construction du voyant est étudiée pour que l'entretien et le remplacement des lampes se fassent d'une façon simple, c'est-à-dire sans devoir dissocier l'embase et les couvercles de fenêtres».

Le remplacement des lampes défectueuses n'est ni facile ni rapide, la seule solution étant de retirer le lumineux du toit du véhicule pour procéder au remplacement des lampes. Ce remplacement, qui rappelle la vitesse de l'escargot, durera trente bonnes minutes, soit six fois plus de temps que précédemment.

Cinquièmement, en ce qui concerne les fixations, le cahier des charges précise que: «les fixations aux extrémités (portières) sont noyées et renforcées dans la masse, elles doivent permettre un passage au car-wash sans déplacement du voyant. Elles sont en acier inoxydable plastifié noir et sont adaptées aux types de voitures. Le soumissionnaire tient compte que certains types de voitures ne comportent plus de corniches». M'étant renseigné antérieurement auprès de plusieurs exploitants de car-wash, ceux-ci sont catégoriques: ils refusent de laver les taxis équipés de voyant lumineux.

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre-Président. — Je vous communiquerai l'adresse d'exploitants de car-wash qui acceptent cela. Ainsi, vous serez satisfait.

M. Roland Fripiat. — Sur ce point, je suis sûr de ce que je dis.

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre-Président. — Moi aussi. D'ailleurs, j'ai des lettres sur cette question. Je vous donnerai des adresses. De cette façon, vous arrêterez d'analyser le cahier des charges d'un concurrent qui a été évincé.

M. Roland Fripiat. — Je ne vois pas comment vous pourriez me fournir des adresses concernant le problème des spoutnik.

A présent, si cela ne vous dérange pas je voudrais poursuivre mon exposé.

M. Jos Chabert, Ministre chargé de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Personnellement, cela ne me dérange absolument pas.

M. Dominique Harmel. — J'aimerais obtenir des renseignements en ce qui concerne le voltage.

M. Roland Frippiat. — Il y a dix-sept ampoules.

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre-Président. — Quelle est la puissance des ampoules ?

M. Roland Frippiat. — Ne vous inquiétez pas, j'y reviendrai.

M. le Président. — Monsieur Frippiat, ne vous semble-t-il pas que ces questions auraient dû être évoquées en Commission plutôt qu'en séance publique ?

M. Emile Eloy. — Monsieur le Président, cela vaut également pour d'autres interventions qui ont eu lieu aujourd'hui.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Mais quand ce sont vos amis qui parlent, vous les laissez faire !

M. Dominique Harmel. — A qui pensez-vous ?

M. Emile Eloy. — A votre discours, Monsieur Harmel, qui est ridicule !

M. Roland Frippiat. — Les exploitants de taxis grondent de rage. Une manifestation a eu lieu le 16 novembre. Mais il y en aura d'autres, vous pouvez me faire confiance.

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre-Président. — Etes-vous derrière ces manifestations ?

M. Roland Frippiat. — Certainement pas. Revenons à notre sujet. La majorité des exploitants de taxis refusent de placer ce nouveau lumineux sur le toit de leurs véhicules. Finalement, un montant d'une vingtaine de millions de francs belges a été dépensé en pure perte. Mais qu'importe...

Ce que je viens de vous démontrer fera d'ailleurs l'objet d'une interpellation dans les prochaines semaines. (*Applaudissements sur les bancs du FN.*)

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre-Président. — Il est tout de même curieux que la question orale portant sur ce sujet ait été retirée.

M. Roland Frippiat. — Effectivement, je l'ai retirée.

M. le Président. — La parole est à Mme Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, lors des débats qui ont précédé les dernières élections, les thèmes suivants rassemblaient pratiquement tous les secteurs concernés :

— La viabilité de notre Ville-Région;

— La reconstruction de notre bâti, de notre patrimoine, de notre espace urbain;

— Une image mobilisatrice pour la Région de Bruxelles-Capitale, qui rassemble ses communes, ses habitants, Bruxellois de souche ou d'adoption;

— Enfin, la nécessité de donner le goût d'habiter Bruxelles, et d'y attirer des habitants qui puissent soutenir l'existence de la Région.

Le moins que l'on puisse dire, après les discussions qui précéderont ce débat, à la lecture des rapports des Commissions et l'étude du budget, et malgré les interventions de l'un ou l'autre membre de la majorité lors de ce débat, c'est qu'il n'y a aucun projet politique, aucune cohérence et spécificité, aucune citoyenneté bruxelloise qui s'en dégage.

Vous nous faites un budget technique, sans souffle ni âme, où le souci du Ministre Jos Chabert semble être davantage de comparer la Flandre, Bruxelles et la Wallonie que de dégager une perspective. Or, la question n'est pas là.

Un budget est — je suis certaine que vous partagez mon avis, Monsieur le Ministre — un acte fondamental; c'est l'acte le plus important du Parlement; c'est traduire en chiffres une volonté politique, censée traduire ce que veulent les Bruxellois.

La question est dès lors la suivante: que veulent les Bruxellois et en quoi ce budget reflète-t-il leur volonté ?

Que veulent les Bruxellois? Du travail, un bien-être qui passe par un logement, la sécurité, la lutte contre la pauvreté et la garantie de l'autonomie de leur Région.

Que prévoit votre budget? Je constate que Bruxelles est « à l'étude » — dans chaque département, un budget important est consacré aux études — alors que, dans la déclaration gouvernementale, vous avez tous juré vos grands dieux que tout allait changer et qu'on n'allait plus parler d'études mais bien de réalisations.

Je constate une non-politique alors que la dualisation de la ville est galopante et que, comme l'a dit un des nos Collègues hier, notre Région attire surtout les plus pauvres.

Je constate l'absence de moyens pour attirer les « revenus moyens » dans notre Région alors que notre ressource est l'IPP.

Je constate que les secteurs qui assurent la viabilité de la Région sont laissés pour compte, qu'il s'agisse de l'économie, du logement, de la SDRB, du Fonds de la Ligue des familles, bref des moyens visant à favoriser l'acquisition du logement familial.

Le poids des libéraux dans la majorité est-il tel que l'on en est arrivé à nier les politiques susceptibles de rencontrer les besoins de nos concitoyens? N'est-ce pas, Monsieur le Ministre, contraire à vos déclarations qui prétendaient sauvegarder les acquis essentiels de la précédente législature ?

Je constate enfin l'absence de vision cohérente de la ville de la part des différents partenaires de la nouvelle majorité. J'en veux pour preuve les répartitions ministérielles, la politique des enveloppes, les politiques sectorielles découpées à outrance, qui ne permettent aucune vue d'ensemble. Chaque compétence est partagée entre trois à cinq Ministres. Cela empêche toute visibilité de la politique globale. Cela est contraire à un esprit de synergie. Cela révèle un esprit de contrôle réciproque. Comment voulez-vous créer une Région cohérente à laquelle on a envie de s'identifier ?

Comment expliquer la diminution des montants accordés aux politiques économiques et de logement — je pense notamment à la diminution des moyens du Fonds du Logement — alors que, dans la déclaration gouvernementale, la nouvelle équipe nous avait promis de consacrer toute son énergie à la reconquête des habitants à revenus moyens? Même s'il faut un début à tout, ce ne sont pas les 2 000 nouveaux habitants charmés par le chant de sirène du Ministre Chabert qui financeront le RER.

Une autre critique fondamentale porte sur le déficit en matière de projet de ville. Le PRD avait mobilisé beaucoup d'énergies lors de la dernière législature. S'il tient du compromis, et qu'on peut le rêver plus audacieux ou plus directif, il a en

tout cas le mérite d'exister, de donner une ligne de conduite stable, d'informer tout un chacun de ce qui se fera et peut se faire. On a, quand on essaie de comprendre le Ministre, ce que, manifestement, personne n'arrive à faire, vraiment l'impression que l'on va détricoter le PRD, dans son esprit comme dans son contenu.

Nous ne voyons pas, dans le projet de budget déposé, une amorce réelle de mise en œuvre du PRD. Je songe tout naturellement à l'aménagement des axes structurants ou des centres anciens.

Mais les fameux errements du PRD que M. Hasquin dénonçait seront corrigés par les communes, puisque les PCD réalisés conjointement au PRAS transformeront le PRD en un concours d'intérêts particuliers.

Or, la Région manque d'habitants, d'emplois, particulièrement d'espaces pour ces petits métiers ou pour du secondaire inséré dans les quartiers.

Il faut avoir le courage de vouloir une réelle mixité, à la fois dans les quartiers et dans l'ensemble de la Ville-Région.

Il faut une politique qui veille à procurer, dans la Région, de l'emploi pour les Bruxellois, pour commencer dans nos propres administrations et services.

De tout cela, peu de traces, mais des emplâtres, qui sont des sous-emplois, des approches trop sectorielles au nom, comme vous le dites, des logiques propres tantôt au social, tantôt à l'économique, mais qui conduisent inéluctablement à la fracture, ou plutôt à la facture sociale, à la société duale.

Je voudrais formuler une dernière critique.

A l'occasion du débat sur le réseau «Habitat», nous avons cru pouvoir nous faire une idée de la religion du Ministre Hasquin quant à l'action de l'associatif autonome, j'entends par là l'associatif qui n'est pas mis en place par le pouvoir politique, qu'il soit communal, régional ou «para-COCOF». Indéniablement, et sans doute logiquement, le Ministre n'en a pas. Tantôt il se soucie de synergies à mettre en place notamment pour la subsidiation, puisque l'on touche à des compétences différentes, tantôt, constatant que les activités des dites asbl ne touchent pas toujours les problèmes de sa compétence, il ne lui appartient pas de subsidier ces associations pour ce qui ne relève pas de sa compétence, ce qui illustre bien la limite de la politique des enveloppes. Nous assistons à cette vision ancienne, que l'administration, le service public «raisonnent» en fonction de leurs lois internes et non en fonction de leurs objectifs ou de leur raison d'être!

De toute manière, la diminution des crédits résulte d'un accord de Gouvernement, indépendamment de la performance des associations, quoi qu'on en dise, rappelle le Ministre. Je vous renvoie à la page 209 du rapport.

Et puisqu'il faut — page 207 du rapport — que les subsides soient directement utilisés à aider les milieux défavorisés plutôt

qu'à des frais de fonctionnement, on communalise. Mais il est surprenant d'entendre que, d'une part, l'on se méfie de l'action associative, par définition dirait-on gaspilleuse, coûteuse en frais de fonctionnement et que, d'autre part, l'on consacre le peut d'argent que l'on a à réétudier ou à confier aux communes ou à des antennes communales les missions pour assurer, sans doute, un maximum d'objectivité, d'indépendance, face aux pouvoirs politiques. Je ne comprends pas, Monsieur le Ministre-Président, ou plutôt j'ai peur de comprendre.

Quelles sont les perspectives que le Gouvernement offre à l'habitant? Quelles raisons donne-t-il à ceux qui ont quitté Bruxelles d'y revenir? Ces perspectives, nous ne les découvrons pas dans le brouillard de ses chiffres. Je vous avouerai, Monsieur le Président, ma déception.

Avant de conclure, j'aurais une suggestion à faire. Aujourd'hui, Bruxelles est une ville-Région sans identité, une ville en voie d'individualisme, sans projet. Aimer Bruxelles, pour moi, c'est lui redonner cette identité qui a disparu.

Je souhaiterais que soient créés deux prix qui auraient pour objectif de faire participer les Bruxellois à l'élaboration de leur nouvelle Région. L'un, de la plus belle illustration bruxelloise dans les différents domaines soit littéraire, artistique, environnemental, social. L'autre, qui serait un prix décerné à «l'entreprise la plus citoyenne», c'est-à-dire qui a démontré son dynamisme dans la création technologique, créatrice d'emploi, respectueuse de l'environnement et intégrée dans le tissu urbain.

Tant que vous n'aurez pas cette volonté d'établir un budget qui correspond aux aspirations des Bruxellois, qui donne une identité à Bruxelles, Bruxelles ne sera pas attrayante!

Même le cœur de Bruxelles ne bat plus; dès qu'il fait un peu de bruit, on s'empresse, à coups médiatiques, comme M. de Donnée se plaît à le faire, de limiter toute vie possible, on ferme les cafés, on vide la culture, on cache les pauvres. Lutter contre la pauvreté devient lutter contre les pauvres. Résultat, les jeunes, comme les hommes d'affaires, vont à Anvers pour sortir.

Bruxelles serait-elle donc condamnée à devenir une ville sans âme où certains entendent faire régner l'ordre propre? Est-ce là le projet de société de la majorité? Quand on voit ce qui se passe à Bruxelles-Ville ou à Liège, on peut commencer à craindre le pire. Est-ce cela que vous voulez, Monsieur le Ministre? (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — Nous allons interrompre ici nos travaux.

Wij zullen hier onze werkzaamheden onderbreken.

La séance plénière est levée.

De plenaire vergadering is gesloten.

— *La séance plénière est levée à 12 h 50.*

De plenaire vergadering is gesloten om 12 u. 50.